



DP PATRIMONIAL

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

Rapport Annuel Révisé
au 31 mars 2024

R.C.S. Luxembourg B 271.092

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

DP PATRIMONIAL

Sommaire

Organisation	4
Informations générales de la SICAV	5
Rapport du Gestionnaire	8
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé.....	13
Etat combiné du patrimoine au 31 mars 2024.....	16
Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024	17
Etat du patrimoine au 31 mars 2024.....	18
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024.....	25
Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024.....	32
Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024.....	55
Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024	59
Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 mars 2024	63
Changements intervenus dans le nombre d'actions.....	65
Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action	71
Notes aux états financiers au 31 mars 2024	74
Informations supplémentaires (non auditées) au 31 mars 2024.....	84

DP PATRIMONIAL

Organisation

Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Date de constitution :

30 août 2022

Conseil d'Administration du Fonds :

Président :

- Sylvie HURET, Directeur
Degroof Petercam Asset Services S.A.

Membres :

- Jean-Michel LOEHR, Administrateur indépendant
- Yvon LAURET, Administrateur indépendant
- Thomas HERINCKX, Directeur
Banque Degroof Petercam S.A.
- Jean-Marc TURIN, Directeur
Banque Degroof Petercam S.A.

Société de Gestion :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Gestionnaire :

Banque Degroof Petercam S.A.
44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles

Banque Dépositaire et Agent Payeur Principal :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cabinet de Révision Agréé :

KPMG Audit S.à r.l.
39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

DP PATRIMONIAL

Informations générales de la SICAV

DP PATRIMONIAL est une Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois à compartiments multiples constituée à Luxembourg le 30 août 2022 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme. La SICAV est soumise en particulier aux dispositions de la Partie I de la Loi de 2010, ainsi qu'à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi de 1915 »).

Les statuts de la SICAV (ci-après les « Statuts ») ont été publiés au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (le « RESA ») en date du 15 septembre 2022 et ont été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. Les Statuts peuvent être consultés par voie électronique sur le site internet du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (www.lbr.lu). Copies des Statuts sont également disponibles, sur demande et sans frais, au siège social de la SICAV et consultables sur le site internet <http://www.dpas.lu/funds/list>.

Le Prospectus, le bulletin de souscription, les DICI, les derniers rapports annuel et semestriel publiés de la SICAV, les exemplaires des Statuts de la SICAV peuvent être obtenus, sans frais, pendant les heures de bureau de chaque jour ouvrable au siège social de la SICAV, 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Au 31 mars 2024, les compartiments suivants sont disponibles aux investisseurs :

- DP PATRIMONIAL – Strategy High
- DP PATRIMONIAL – Strategy Medium
- DP PATRIMONIAL – Strategy Medium Low
- DP PATRIMONIAL – Strategy Low
- DP PATRIMONIAL – Sustainable Low
- DP PATRIMONIAL – Sustainable Medium Low (non lancé)
- DP PATRIMONIAL – Sustainable Medium
- DP PATRIMONIAL – Sustainable High

Les classes d'actions disponibles :

- Classe A: actions de distribution qui, en principe, confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende, tel que décrit dans les statuts de la SICAV et offertes à tous investisseurs.
- Classe B: actions de capitalisation qui, en principe, ne confèrent pas à leur détenteur le droit de toucher un dividende et offertes à tous investisseurs.
- Classe C1: actions de capitalisation qui, en principe, ne confèrent pas à leur détenteur le droit de toucher un dividende et réservées exclusivement aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention décrits ci-dessous.
- Classe C2: actions de capitalisation qui, en principe, ne confèrent pas à leur détenteur le droit de toucher un dividende et réservées exclusivement :
 - (i) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention décrits ci-dessous.

DP PATRIMONIAL

Informations générales de la SICAV

(ii) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui appartiennent à une même communauté d'intérêt familial telle que définie ci-dessous et qui respectent les minima de détention décrits ci-dessous.

(iii) soit à des compagnies d'assurances qui (1) agissent pour des clients courtés par une entité de courtage du groupe Degroof Petercam ou qui, en l'absence de courtage de la part d'une entité de courtage du groupe, proposent une solution développée en partenariat avec le groupe Degroof Petercam et pour laquelle il aura préalablement été convenu avec l'assureur de donner accès aux parts C2 (2) qui sont déposés sur un ou plusieurs comptes ouverts et actifs auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam et (3) qui apportent la preuve de ces deux conditions d'éligibilité auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui la communiquera à la SICAV.

- Classe D1: actions de distribution qui, en principe, confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende, tel que décrit dans les statuts de la SICAV et réservées exclusivement aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention décrits ci-dessous.

- Classe D2: actions de distribution qui, en principe, confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende, tel que décrit dans les statuts de la SICAV et réservées exclusivement :

(i) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui respectent les minima de détention décrits ci-dessous.

(ii) soit aux investisseurs clients du groupe Degroof Petercam (à l'exclusion des clients de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.) investissant au sein de la SICAV via un compte ouvert et actif auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui appartiennent à une même communauté d'intérêt familial telle que définie ci-dessous et qui respectent les minima de détention décrits ci-dessous.

(iii) soit à des compagnies d'assurances qui (1) agissent pour des clients courtés par une entité de courtage du groupe Degroof Petercam ou qui, en l'absence de courtage de la part d'une entité de courtage du groupe, proposent une solution développée en partenariat avec le groupe Degroof Petercam et pour laquelle il aura préalablement été convenu avec l'assureur de donner accès aux parts D2 (2) qui sont déposés sur un ou plusieurs comptes ouverts et actifs auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam et (3) qui apportent la preuve de ces deux conditions d'éligibilité auprès d'une entité du groupe Degroof Petercam qui la communiquera à la SICAV.

- Classe LM: actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe A par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., et (ii) qu'elles sont réservées au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire et par le fait (iii) qu'elles sont réservées aux mandats dont la tarification est de type « all in » et par le fait (iv) qu'elles ont une commission de gestion différente. Dans ce contexte, le « all in » comprend au moins les commissions de gestion et les droits de garde prélevés sur le(s) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire de type « all in ».

DP PATRIMONIAL

Informations générales de la SICAV

- Classe LN: actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., et (ii) qu'elles sont réservées au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaires et par le fait (iii) qu'elles sont réservées aux mandats dont la tarification est de type « all in » et par le fait (iv) qu'elles ont une commission de gestion différente. Dans ce contexte, le « all in » comprend au moins les commissions de gestion et les droits de garde prélevés sur le(s) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire de type « all in ».

Pour les compartiments DP PATRIMONIAL – Strategy High, DP PATRIMONIAL – Strategy Medium, DP PATRIMONIAL – Strategy Medium Low et DP PATRIMONIAL – Strategy Low, la valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable (un «Jour d'évaluation») et est calculée deux Jours Ouvrables suivant le Jour d'évaluation sur base des derniers cours connus ce Jour d'évaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des actifs détenus pour le compte du Compartiment, conformément aux stipulations de l'Article 11 des Statuts.

Pour les compartiments DP PATRIMONIAL – Sustainable Low, DP PATRIMONIAL – Sustainable Medium Low, DP PATRIMONIAL – Sustainable Medium et DP PATRIMONIAL – Sustainable High, la valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque Jour ouvrable (un «Jour d'Evaluation») et est calculée le Jour ouvrable suivant sur base des cours connus ce Jour d'Evaluation, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des actifs détenus pour le compte du Compartiment, conformément aux stipulations de l'Article 11 des Statuts.

DP PATRIMONIAL

Rapport du Gestionnaire

De fin mars 2023 à fin mars 2024, le cours des actions mondiales mesuré en euro a progressé de 21,9% (hors dividende). Toutes les régions du monde étaient en hausse. En devise commune (euro), les actions américaines (+ 29%) et japonaises (+ 23%) ont devancé les actions émergentes et européennes, dont la performance s'établissait à 5,7% et 11,7% respectivement. La tendance pour le S&P500 était généralement à la hausse, bien que les actions se soient repliées au troisième trimestre 2023 (et aient touché le fond fin octobre) avant de se redresser constamment durant le reste de la période. Les hausses considérables de plusieurs méga-capitalisations technologiques (surnommées les "sept magnifiques") ont largement contribué à la performance globale de l'indice, et l'étroitesse du marché est restée une préoccupation persistante pendant une grande partie de l'année. L'optimisme à l'égard de l'intelligence artificielle a été un thème majeur parmi les valeurs technologiques. Le rendement des bons du trésor américain à 10 ans a atteint un niveau de 5% au début du 4^{ème} trimestre 2023, avant de baisser au 4^{ème} trimestre 2023, sur fonds de ralentissement de l'inflation. En revanche, au 1^{er} trimestre 2024, les investisseurs ont décalé leurs attentes d'une première baisse de taux de la Fed en réponse à la bonne tenue de la croissance économique américaine et à de moins bonnes nouvelles sur le front de l'inflation. Par conséquent, les rendements obligataires ont progressé en première partie d'année 2024. Les rendements des obligations d'état des pays de la zone euro ont suivi la même tendance. Le prix de l'or a enregistré de nouveaux sommets historiques au premier trimestre 2024.

Etats-Unis

Au cours de l'année écoulée, les investisseurs ont tablé sur un revirement de la politique monétaire de la Fed en réponse à de meilleurs chiffres d'inflation, alors que les dépenses des consommateurs américains et les bénéfices des entreprises sont restés résilients. En bref, les craintes d'un atterrissage brutal ont cédé la place à un consensus économique plus large d'un atterrissage en douceur ou d'une absence d'atterrissage. Le marché du travail est resté solide au cours de la période : les demandes initiales d'allocation de chômage et le taux de chômage sont restés historiquement faibles et les créations d'emplois positives. La tendance baissière de l'inflation s'est interrompue en début d'année 2024. L'inflation générale restait au-delà de 3% et la mesure préférée d'inflation de la Fed, le « core PCE price index », a même montré une réaccélération (mesurée sur 3 et 6 mois) en fin de période. Les attentes des marchés sur les baisses de taux de la Fed en 2024 ont été révisées à la baisse. Alors que le marché s'attendait à 6 baisses de taux de 0,25% en début d'année, à fin mars, plus que 3 baisses de taux étaient anticipées.

Zone euro

L'économie de la zone euro a pratiquement stagné durant l'année. L'économie allemande a déçu par rapport au reste de la zone euro. Les indicateurs de confiance du secteur manufacturier sont restés sous la barre des 50 (qui délimite l'expansion de la contraction) durant la période sous revue. Malgré l'absence de croissance économique, le marché du travail s'est montré résilient. Le taux de chômage s'est maintenu à un niveau historique faible. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière tout au long de l'année. L'inflation de base a finalement atteint un point d'inflexion en avril 2023 et s'établissait à seulement 2,9% en mars. La Banque Centrale européenne a continué d'augmenter ses taux directeurs en début de période, bien qu'à un rythme moindre qu'au second semestre 2022. En septembre, le taux de dépôt atteignait 4%. La BCE a ensuite laissé ce taux inchangé durant le reste de l'année.

DP PATRIMONIAL

Rapport du Gestionnaire

Japon

La croissance économique du Japon (mesurée en variation annuelle) a ralenti tout au long de la période, mais est restée positive. 2023 a été marquée par une forte dépréciation du yen par rapport à l'euro et au dollar. Au cours de la période, le rendement des obligations d'état à 10 ans a augmenté en raison de la plus grande flexibilité de la Banque centrale du Japon dans la fixation du taux à 10 ans. En mars, la Banque centrale du Japon a augmenté son taux d'intérêt directeur, terminant ainsi l'ère des taux négatifs. Malgré cela, le yen a continué de se déprécier.

Marchés émergents

Durant l'année, le secteur immobilier chinois était en grande difficulté dû à la baisse des nouvelles constructions et au problème d'endettement des acteurs de ce secteur. Après une période de faiblesse, l'économie chinoise s'est redressée en début d'année 2024, en réponse aux mesures prises par le gouvernement visant à soutenir l'activité. Dans les autres pays émergents, les indicateurs du secteur manufacturier rebondissaient dans la plupart des pays en fin de période. Certaines banques centrales ont entamé un cycle de baisse de taux en réponse au ralentissement de l'inflation. Ce fût le cas du Brésil, de la Pologne et de la République Tchèque. En seconde partie de période, le cycle de baisse des taux des banques centrales prenait de l'ampleur, avec la Banque centrale du Mexique qui abaissait ses taux pour la première fois de ce cycle.

Compartiments Strategy Low, Strategy Medium Low, Strategy Medium, Strategy High

Au terme de l'exercice écoulé qui s'étale de mars 2023 à mars 2024, les compartiments Low, Medium Low, Medium et High affichent respectivement des performances de 6.6 %, 8.5%, 9.7 % et 13.7% (parts B Cap). Sur cette période, les actions ont globalement bien contribué à la performance tandis que la contribution de la poche obligataire a été plus modeste. Au sein des actions, les Etats-Unis (+28.6%) ont eu la contribution la plus forte pour les différents compartiments tandis que la contribution des marchés émergents (+1.2%) a été faible. Dans la poche obligataire, ce sont les emprunts émergents en devises locales qui ont le mieux performé (+11%) grâce notamment à un effet sélection très positif. L'or a également eu une contribution positive avec une progression de plus de 12% sur la période.

Le premier trimestre de l'exercice (de mars 2023 à juin 2023) a été positif pour les différents compartiments grâce à la bonne performance des actions américaines. A l'inverse, le deuxième trimestre a été compliqué puisque les taux d'intérêts sans reparti à la hausse ce qui a pesé sur les marchés actions, notamment en Europe. Ce mouvement à la hausse sur les taux américains s'est amplifié au mois d'octobre ce qui a pesé fortement sur les principales classes d'actifs et en particulier les actions. Fin octobre, les taux se sont détendus ce qui a permis un puissant rallye de fin d'année en actions et en obligations dont les différents compartiments ont bien profité.

2023 restera in fine comme un bon, voire un très bon cru au niveau boursier avec une progression des actions de 15 % en Europe et plus de 20 % aux Etats-Unis. En réalité, l'année a été bien plus compliquée qu'il n'y paraît. D'une part, la hausse spectaculaire de la bourse américaine est essentiellement à attribuer aux 7 magnifiques. Ensuite, comme indiqué plus haut, la progression du marché est loin d'avoir été linéaire avec une année 2023 qui peut être découpée en trois phases : un solide rebond début janvier, une période de mi-février à novembre où les marchés n'ont rien fait, et tertio, un impressionnant rallye en fin d'année. Enfin, tout n'a pas rebondi. La Chine termine en baisse de 15 %, ce qui a pesé fortement sur les marchés émergents.

DP PATRIMONIAL

Rapport du Gestionnaire

En 2023, ce sont les taux d'intérêt qui ont donné le ton sur les marchés. Après le choc de 2022, les taux ont poursuivi leur hausse en février, ce qui a conduit à une crise sur les banques régionales américaines et à la reprise forcée de Crédit Suisse par UBS en Europe. Les taux se sont ensuite stabilisés avant une nouvelle poussée de fièvre à la fin de l'été pour atteindre les 5 % sur le 10 ans américain. Heureusement, la baisse de l'inflation et les premiers signes de normalisation du marché de l'emploi ont permis aux taux de se détendre à partir de novembre et la FED a pu faire son pivot car l'inflation avait baissé sensiblement. Jerome Powell a confirmé que les hausses des taux étaient terminées et n'a rien fait pour tempérer les anticipations de baisses de taux par le marché. La FED veut éviter de déclarer victoire trop vite face à l'inflation, mais aussi éviter d'appuyer sur les freins trop longtemps. Comme souvent, la BCE s'est montrée plus attentiste.

Dans ce contexte, le scénario central pour entamer l'année 2024 était celui d'un atterrissage en douceur. En d'autres mots, une croissance qui ralentit - mais qui ne s'effondre pas - et une inflation qui poursuit sa décrue sans que le taux de chômage n'augmente de manière trop importante. Cela justifie un positionnement constructif en actions et en obligations. En effet, avec un atterrissage en douceur, la consommation des ménages et les bénéfices des entreprises devraient bien se maintenir ce qui est favorable aux actions. Au niveau géographique, l'exposition aux Etats-Unis a été encore renforcée cette année car la croissance y est plus résiliente et on y trouve davantage de gagnants de tendances structurelles, comme l'intelligence artificielle. L'Europe reste plus vulnérable aux chocs externes et les perspectives de croissance sont moins bonnes, mais les valorisations y sont plus attractives. Les risques pour entamer l'année 2024 sont soit un ralentissement de la croissance plus fort que prévu qui affecterait les bénéfices des entreprises ou à l'inverse, une croissance qui résiste mieux, une inflation persistante et donc des taux sous pression. 2023 a été dictée par les taux. 2024 sera une année d'élection, de Taiwan aux Etats-Unis en passant par des élections en Belgique et en Europe. Entre le président Biden qui fera tout pour montrer un bon bulletin économique, et des républicains qui feront tout pour favoriser le retour aux affaires de Donald Trump, voire une surprise, les élections pourraient impacter les marchés.

Dans la foulée de la fin d'année 2023, le premier trimestre 2024 a été très positif pour les actions et les portefeuilles. Les marchés actions ont nettement progressé avec une hausse de plus de 7 % en Europe et près de 13 % pour les Etats-Unis et le Japon. Les marchés émergents sont à nouveau à la traîne à 4,5 %, mais il est intéressant de noter que depuis mi-janvier, les émergents sont en ligne avec les autres régions. Si la progression des indices est spectaculaire, il faut garder à l'esprit qu'elle reste tirée par quelques valeurs et non par une hausse généralisée. Cela a déjà été largement commenté pour les Etats-Unis, mais c'est également le cas en Europe. Du côté obligataire, l'image est très différente. Après la détente de fin d'année, les taux sont repartis à la hausse. Dans ce contexte, les emprunts d'Etat affichent une performance négative au premier trimestre 2024. L'explication de cette bonne tenue des actions et des difficultés de la poche obligataire, c'est à nouveau la résilience de l'économie, principalement américaine. Les anticipations de croissance aux Etats-Unis pour 2024 ont été revues à la hausse et la possibilité d'une récession semble écartée. En Europe, l'économie continue de stagner avec une croissance proche de zéro en raison notamment des difficultés de l'Allemagne.

L'inflation poursuit sa détente, mais les derniers chiffres ont été plus élevés que prévu, ce qui laisse craindre que le dernier kilomètre soit le plus difficile. De même, le marché de l'emploi se normalise doucement mais reste robuste. Dans ce contexte, la FED devrait baisser ses taux moins vite qu'anticipé en début d'année. La BCE devrait quant à elle baisser ses taux à partir du mois de juin. Les marchés actions ont malgré tout bien digéré ceci car dans le même temps, les bénéfices des entreprises se comportent bien et l'engouement autour de l'intelligence artificielle ne faiblit pas.

DP PATRIMONIAL

Rapport du Gestionnaire

Pour entamer le nouvel exercice (mars 2024 à mars 2025), notre scénario central reste celui d'une croissance 'ni trop forte ni trop faible' qui est favorable pour les actions et les obligations. Les risques autour de ce scénario restent d'un côté un ralentissement de la croissance plus fort qu'attendu qui affecterait les bénéfices des entreprises et de l'autre, une inflation persistante qui mettrait les taux et les multiples de valorisation sous pression. C'est ce second risque qui semble avoir augmenté début 2024. Au-delà de ce risque, les tensions géopolitiques pourraient amener des épisodes de volatilité. De même, les élections européennes et ensuite les élections américaines avec le possible retour de Donald Trump devraient attirer l'attention des marchés dans les prochains mois.

En actions, la préférence au niveau géographique reste les Etats-Unis étant donné : une croissance plus résiliente, une indépendance au niveau énergétique et davantage de gagnants de l'intelligence artificielle. En Europe, la croissance reste, comme on l'a vu, décevante. Cela étant dit, les valorisations sont plus attractives et on trouve en Europe énormément de sociétés de qualité exposées à la croissance mondiale. On voit aussi que les rachats d'actions par les sociétés se multiplient et se rapprochent de ce qu'on observe aux Etats-Unis.

Pour la poche obligataire, en 2023 nous avons profité de la forte hausse des taux pour augmenter graduellement la duration, c'est-à-dire la sensibilité aux taux et ainsi investir à des taux intéressants pour une période plus longue. Cela a d'abord été pénalisant, surtout à la fin de l'été 2023, mais cela a été payant en fin d'année avec la baisse rapide des taux. Début 2024, les attentes en termes de baisses de taux semblaient assez élevées tandis que le risque principal était que l'inflation ne baisse pas aussi vite qu'attendu, mettant les taux sous pression. Dans ce contexte, nous avons abaissé quelque peu la sensibilité aux taux et réduit les bons du Trésor américain en début d'année. Dans le même temps, les obligations qui offrent du rendement élevé comme la dette émergente et les obligations d'entreprises ont été renforcées. Enfin, des positions en dollar et en or sont conservées comme actifs décorrélants. L'or a très bien performé dernièrement malgré les taux réels élevés. Malgré la volatilité actuelle sur les taux, les rendements attendus pour la poche obligataire du portefeuille restent intéressants sur base historique. La combinaison de ces obligations, avec des actions de qualité à des valorisations raisonnables, offre selon nous un portefeuille bien équilibré pour naviguer dans l'environnement actuel.

Sustainable Low, Sustainable Medium, Sustainable High

Au terme de l'exercice écoulé qui s'étale de mars 2023 à mars 2024, les compartiments Low, Medium et High affichent respectivement des performances de 6.7 %, 8.9 % et 11.2% (parts B Cap). Sur cette période, les actions ont globalement bien contribué à la performance tandis que la contribution de la poche obligataire a été plus modeste. Malgré une hausse de 14.4% des actions sur la période, l'effet sélection a été négatif en raison des thématiques de durabilité et du biais pour les petites et moyennes capitalisations. Au sein des actions, les actions Américaines ont été le principal contributeur avec une performance de plus de 25.3%. A contrario, les actions globales ont été le principal détracteur en relatif en raison de l'exposition à la thématique environnementale (performance de 18.2% vs 23.95%). La thématique a souffert à la fois de la hausse des coûts de financements et des coûts des matières premières. La partie obligataire a livré une performance de 5.6%, tirée par la dette émergente en hausse de plus de 11.3%.

Au niveau de l'activité au sein des compartiments. Les actions américaines ont été renforcées au cours de l'année pour les raisons évoquées plus haut. Au niveau de la partie obligataire, la sensibilité aux taux a été renforcée fin 2023 afin de profiter de la hausse des taux. Début 2024, après le mouvement important de baisse de taux fin 2023, nous avons réduit la duration via la vente d'obligations souveraines en faveur d'obligations d'entreprises et de la dette émergente ayant un rendement plus élevé.

DP PATRIMONIAL

Rapport du Gestionnaire

Le portefeuille reste exposé aux entreprises durables de qualité qui sont bien positionnées pour naviguer dans l'environnement actuel.

Luxembourg, le 31 mai 2024



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux Actionnaires de
DP PATRIMONIAL
12, Rue Eugène Ruppert
L - 2453 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de DP PATRIMONIAL et de chacun de ses compartiments (« le Fonds »), comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres au 31 mars 2024 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de DP PATRIMONIAL et de chacun de ses compartiments au 31 mars 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leur exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 23 juillet 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

S. Smets
Associée

DP PATRIMONIAL

Etat combiné du patrimoine au 31 mars 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	3.184.195.371,02
Avoirs en banque		58.726.319,82
Intérêts à recevoir sur compte courant		138.972,08
Intérêts à recevoir sur obligations		1.749.113,42
Dividendes à recevoir sur actions		106.469,90
Montants à recevoir sur souscriptions		15.549.893,29
Montants à recevoir sur ventes de titres		3.074.517,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		4.586.264,35
Montants à recevoir divers		32.965,00
Frais d'établissement		9.398,28
Dépôts de garantie sur futures	10	425.713,85
Taxes et frais payés d'avance	4	1.945.269,48
Total Actif		3.270.540.267,49
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	7.871.401,23
Intérêts débiteurs à payer		1.272,13
Montants à payer sur rachats		6.493.720,58
Montants à payer sur achats de titres		12.782.971,50
Montants à payer sur changes au comptant		4.587.962,96
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	195.140,00
Total Exigible		31.932.468,40
Actif net à la fin de l'exercice		3.238.607.799,09

DP PATRIMONIAL

Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	3.318.398,60
Intérêts sur obligations	1g	3.722.575,75
Intérêts créditeurs		1.585.905,33
Autres revenus	9	87,16
Total Revenus		8.626.966,84
Charges		
Commission de gestion	3	25.403.958,81
Commission de banque dépositaire	6	290.900,56
Taxe d'abonnement	4	2.920.334,44
Frais d'administration	5	2.166.804,39
Frais et commissions divers	8	246.310,56
Frais de transactions	7	847.422,66
Intérêts débiteurs		68.108,75
Redevance aux autorités étrangères		61.423,80
Amortissements des frais d'établissement		2.609,11
Total Charges		32.007.873,08
Revenus / Pertes Net(te)s		-23.380.906,24
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	12.025.367,83
- sur devises		-2.488.462,59
- sur changes à terme		-1.493.804,75
- sur futures		-3.233.671,42
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-18.571.477,17
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	295.827.428,24
- sur changes à terme		-335.500,16
- sur futures		1.875.129,98
Résultat net des opérations		278.795.580,89
- Souscriptions		1.025.549.441,05
- Rachats		-607.292.254,43
Dividendes payés	12	-22.081.466,58
Variations de l'actif net		674.971.300,93
Actif net au début de l'exercice		2.563.636.498,16
Actif net à la fin de l'exercice		3.238.607.799,09

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High

	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	152.031.932,79
Avoirs en banque		2.232.917,11
Intérêts à recevoir sur compte courant		0,00
Intérêts à recevoir sur obligations		25.996,04
Dividendes à recevoir sur actions		14.508,44
Montants à recevoir sur souscriptions		2.519.697,33
Montants à recevoir sur ventes de titres		1.071.171,51
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Montants à recevoir divers		0,00
Frais d'établissement		1.329,51
Dépôts de garantie sur futures	10	20.002,13
Taxes et frais payés d'avance	4	75.506,74
Total Actif		157.993.061,60
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	377.685,32
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		1.245.434,57
Montants à payer sur achats de titres		1.610.447,19
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	25.947,60
Total Exigible		3.259.514,68
Actif net à la fin de l'exercice		154.733.546,92
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		458.799,933
- B		62.816,067
- C1		21.492,587
- C2		76.128,976
- D1		278.918,864
- D2		360.167,020
- LN		60.091,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		117,18
- B		115,08
- C1		113,84
- C2		116,61
- D1		117,68
- D2		118,01
- LN		118,05

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	439.299.799,83
Avoirs en banque		10.027.214,22
Intérêts à recevoir sur compte courant		34.496,83
Intérêts à recevoir sur obligations		425.522,27
Dividendes à recevoir sur actions		30.174,98
Montants à recevoir sur souscriptions		5.203.208,34
Montants à recevoir sur ventes de titres		1.542.628,49
Montants à recevoir sur changes au comptant		3.609.774,16
Montants à recevoir divers		0,00
Frais d'établissement		1.329,51
Dépôts de garantie sur futures	10	213.631,71
Taxes et frais payés d'avance	4	228.932,54
Total Actif		460.616.712,88
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	1.021.563,93
Intérêts débiteurs à payer		239,57
Montants à payer sur rachats		769.205,50
Montants à payer sur achats de titres		4.806.012,86
Montants à payer sur changes au comptant		3.611.111,11
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	125.267,15
Total Exigible		10.333.400,12
Actif net à la fin de l'exercice		450.283.312,76
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		1.580.289,203
- B		151.678,605
- C1		107.892,737
- C2		167.662,067
- D1		1.048.792,393
- D2		780.101,910
- LN		173.445,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		112,00
- B		111,99
- C1		112,48
- C2		110,74
- D1		112,48
- D2		112,88
- LN		112,88

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	77.391.473,78
Avoirs en banque		2.923.708,79
Intérêts à recevoir sur compte courant		10,15
Intérêts à recevoir sur obligations		79.076,59
Dividendes à recevoir sur actions		4.404,48
Montants à recevoir sur souscriptions		482.861,53
Montants à recevoir sur ventes de titres		390.090,55
Montants à recevoir sur changes au comptant		323.954,09
Montants à recevoir divers		0,00
Frais d'établissement		1.329,47
Dépôts de garantie sur futures	10	21.535,85
Taxes et frais payés d'avance	4	49.049,54
Total Actif		81.667.494,82
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	172.632,83
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		575.664,03
Montants à payer sur changes au comptant		324.074,07
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	26.760,71
Total Exigible		1.099.131,64
Actif net à la fin de l'exercice		80.568.363,18
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		320.960,721
- B		16.263,754
- C1		0,000
- C2		10.942,728
- D1		125.935,105
- D2		224.853,276
- LN		29.490,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		110,43
- B		109,04
- C1		0,00
- C2		107,74
- D1		110,82
- D2		111,14
- LN		109,43

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	47.575.054,42
Avoirs en banque		2.656.513,24
Intérêts à recevoir sur compte courant		6,10
Intérêts à recevoir sur obligations		60.644,28
Dividendes à recevoir sur actions		1.685,72
Montants à recevoir sur souscriptions		201.799,97
Montants à recevoir sur ventes de titres		70.626,45
Montants à recevoir sur changes au comptant		652.536,10
Montants à recevoir divers		0,00
Frais d'établissement		1.329,49
Dépôts de garantie sur futures	10	18.056,16
Taxes et frais payés d'avance	4	28.925,15
Total Actif		51.267.177,08
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	96.645,32
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		0,00
Montants à payer sur achats de titres		308.667,92
Montants à payer sur changes au comptant		652.777,78
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	17.164,54
Total Exigible		1.075.255,56
Actif net à la fin de l'exercice		50.191.921,52
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		128.070,714
- B		21.875,759
- C1		10.050,000
- D1		62.311,867
- D2		210.450,443
- LN		30.485,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		108,03
- B		105,87
- C1		108,35
- D1		108,35
- D2		108,66
- LN		109,32

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	201.128.711,15
Avoirs en banque		3.446.941,26
Intérêts à recevoir sur compte courant		12.281,85
Intérêts à recevoir sur obligations		144.715,17
Dividendes à recevoir sur actions		2.408,16
Montants à recevoir sur souscriptions		271.676,34
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Montants à recevoir divers		0,00
Frais d'établissement		1.360,10
Dépôts de garantie sur futures	10	152.488,00
Taxes et frais payés d'avance	4	129.173,87
Total Actif		205.289.755,90
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	430.557,89
Intérêts débiteurs à payer		225,26
Montants à payer sur rachats		476.384,72
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	0,00
Total Exigible		907.167,87
Actif net à la fin de l'exercice		204.382.588,03
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		807.435,683
- B		177.348,074
- C1		68.018,390
- C2		251.035,437
- D1		234.539,226
- D2		431.144,540
- LN		6.112,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		101,07
- B		107,74
- C1		108,62
- C2		109,39
- D1		101,93
- D2		102,66
- LN		106,39

DP PATRIMONIAL

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	1.566.726.150,72
Avoirs en banque		17.867.743,19
Intérêts à recevoir sur compte courant		46.769,66
Intérêts à recevoir sur obligations		855.976,50
Dividendes à recevoir sur actions		31.772,65
Montants à recevoir sur souscriptions		5.249.668,91
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Montants à recevoir divers		32.965,00
Frais d'établissement		1.360,10
Dépôts de garantie sur futures	10	0,00
Taxes et frais payés d'avance	4	992.940,41
Total Actif		1.591.805.347,14
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	3.900.945,26
Intérêts débiteurs à payer		0,00
Montants à payer sur rachats		2.519.900,04
Montants à payer sur achats de titres		3.629.435,50
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	0,00
Total Exigible		10.050.280,80
Actif net à la fin de l'exercice		1.581.755.066,34
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		4.849.740,267
- B		1.741.106,866
- C1		479.093,872
- C2		1.925.980,066
- D1		1.616.308,953
- D2		2.118.116,998
- LN		180.530,000
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		119,33
- B		126,31
- C1		127,88
- C2		129,01
- D1		120,81
- D2		121,86
- LN		110,94

DP PATRIMONIAL

Etat du patrimoine au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable High		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	700.042.248,33
Avoirs en banque		19.571.282,01
Intérêts à recevoir sur compte courant		45.407,49
Intérêts à recevoir sur obligations		157.182,57
Dividendes à recevoir sur actions		21.515,47
Montants à recevoir sur souscriptions		1.620.980,87
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Montants à recevoir divers		0,00
Frais d'établissement		1.360,10
Dépôts de garantie sur futures	10	0,00
Taxes et frais payés d'avance	4	440.741,23
Total Actif		721.900.718,07
Exigible		
Taxes et frais à payer	2	1.871.370,68
Intérêts débiteurs à payer		807,30
Montants à payer sur rachats		1.482.795,75
Montants à payer sur achats de titres		1.852.744,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	11	0,00
Total Exigible		5.207.717,73
Actif net à la fin de l'exercice		716.693.000,34
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- A		1.262.823,165
- B		649.137,985
- C1		206.675,300
- C2		875.838,742
- D1		511.542,937
- D2		1.143.346,083
- LN		252.173,342
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- A		143,73
- B		150,83
- C1		152,59
- C2		153,96
- D1		145,63
- D2		146,94
- LN		112,58

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	159.169,74
Intérêts sur obligations	1g	75.351,76
Intérêts créditeurs		71.082,31
Autres revenus	9	0,00
Total Revenus		305.603,81
Charges		
Commission de gestion	3	973.343,22
Commission de banque dépositaire	6	10.190,70
Taxe d'abonnement	4	84.675,38
Frais d'administration	5	125.696,84
Frais et commissions divers	8	13.857,22
Frais de transactions	7	130.645,47
Intérêts débiteurs		611,89
Redevance aux autorités étrangères		5.217,23
Amortissements des frais d'établissement		372,73
Total Charges		1.344.610,68
Revenus / Pertes Net(te)s		-1.039.006,87
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	1.789.271,45
- sur devises		-29.437,92
- sur changes à terme		-211.410,45
- sur futures		237.872,20
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		747.288,41
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	15.112.607,98
- sur changes à terme		-24.105,91
- sur futures		8.684,85
Résultat net des opérations		15.844.475,33
- Souscriptions		127.464.437,44
- Rachats		-46.461.427,93
Dividendes payés	12	0,00
Variations de l'actif net		96.847.484,84
Actif net au début de l'exercice		57.886.062,08
Actif net à la fin de l'exercice		154.733.546,92

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	300.669,77
Intérêts sur obligations	1g	952.087,48
Intérêts créditeurs		238.275,02
Autres revenus	9	87,16
Total Revenus		1.491.119,43
Charges		
Commission de gestion	3	2.551.152,44
Commission de banque dépositaire	6	29.671,92
Taxe d'abonnement	4	241.965,70
Frais d'administration	5	263.784,75
Frais et commissions divers	8	34.565,82
Frais de transactions	7	260.812,68
Intérêts débiteurs		1.473,95
Redevance aux autorités étrangères		6.772,23
Amortissements des frais d'établissement		372,73
Total Charges		3.390.572,22
Revenus / Pertes Net(te)s		-1.899.452,79
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	2.567.792,37
- sur devises		-46.592,36
- sur changes à terme		-994.286,34
- sur futures		369.849,35
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-2.689,77
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	34.618.268,40
- sur changes à terme		-200.165,67
- sur futures		50.447,96
Résultat net des opérations		34.465.860,92
- Souscriptions		375.056.531,52
- Rachats		-105.572.232,39
Dividendes payés	12	0,00
Variations de l'actif net		303.950.160,05
Actif net au début de l'exercice		146.333.152,71
Actif net à la fin de l'exercice		450.283.312,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	48.827,35
Intérêts sur obligations	1g	213.712,79
Intérêts créditeurs		97.715,38
Autres revenus	9	0,00
Total Revenus		360.255,52
Charges		
Commission de gestion	3	470.935,66
Commission de banque dépositaire	6	6.247,42
Taxe d'abonnement	4	63.813,96
Frais d'administration	5	85.774,75
Frais et commissions divers	8	9.486,06
Frais de transactions	7	51.534,03
Intérêts débiteurs		542,12
Redevance aux autorités étrangères		6.283,69
Amortissements des frais d'établissement		372,73
Total Charges		694.990,42
Revenus / Pertes Net(te)s		-334.734,90
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	898.518,48
- sur devises		-2.455,13
- sur changes à terme		-181.447,25
- sur futures		-67.476,97
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		312.404,23
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	5.608.174,96
- sur changes à terme		-62.526,52
- sur futures		28.501,39
Résultat net des opérations		5.886.554,06
- Souscriptions		48.851.190,58
- Rachats		-18.088.204,40
Dividendes payés	12	0,00
Variations de l'actif net		36.649.540,24
Actif net au début de l'exercice		43.918.822,94
Actif net à la fin de l'exercice		80.568.363,18

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	20.217,05
Intérêts sur obligations	1g	156.317,37
Intérêts créditeurs		72.707,41
Autres revenus	9	0,00
Total Revenus		249.241,83
Charges		
Commission de gestion	3	255.855,28
Commission de banque dépositaire	6	4.021,56
Taxe d'abonnement	4	37.940,98
Frais d'administration	5	71.137,91
Frais et commissions divers	8	9.392,43
Frais de transactions	7	30.426,25
Intérêts débiteurs		1.422,27
Redevance aux autorités étrangères		6.150,63
Amortissements des frais d'établissement		372,73
Total Charges		416.720,04
Revenus / Pertes Net(te)s		-167.478,21
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	329.111,70
- sur devises		-9.325,20
- sur changes à terme		-106.660,71
- sur futures		-43.129,62
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		2.517,96
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	3.033.886,63
- sur changes à terme		-48.702,06
- sur futures		30.766,22
Résultat net des opérations		3.018.468,75
- Souscriptions		28.946.255,62
- Rachats		-11.113.628,00
Dividendes payés	12	0,00
Variations de l'actif net		20.851.096,37
Actif net au début de l'exercice		29.340.825,15
Actif net à la fin de l'exercice		50.191.921,52

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	111.551,45
Intérêts sur obligations	1g	262.177,65
Intérêts créditeurs		198.475,03
Autres revenus	9	0,00
Total Revenus		572.204,13
Charges		
Commission de gestion	3	1.399.211,07
Commission de banque dépositaire	6	19.611,86
Taxe d'abonnement	4	192.042,57
Frais d'administration	5	168.439,22
Frais et commissions divers	8	24.207,35
Frais de transactions	7	21.264,77
Intérêts débiteurs		6.338,04
Redevance aux autorités étrangères		9.032,70
Amortissements des frais d'établissement		372,73
Total Charges		1.840.520,31
Revenus / Pertes Net(te)s		-1.268.316,18
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	704.772,17
- sur devises		-198.446,40
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-610.552,29
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-1.372.542,70
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	14.124.681,72
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		396.304,19
Résultat net des opérations		13.148.443,21
- Souscriptions		37.825.302,51
- Rachats		-36.432.785,00
Dividendes payés	12	-2.190.366,39
Variations de l'actif net		12.350.594,33
Actif net au début de l'exercice		192.031.993,70
Actif net à la fin de l'exercice		204.382.588,03

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	1.570.100,65
Intérêts sur obligations	1g	1.676.229,15
Intérêts créditeurs		534.074,89
Autres revenus	9	0,00
Total Revenus		3.780.404,69
Charges		
Commission de gestion	3	13.390.100,94
Commission de banque dépositaire	6	151.584,67
Taxe d'abonnement	4	1.540.732,25
Frais d'administration	5	970.859,33
Frais et commissions divers	8	110.483,03
Frais de transactions	7	222.237,61
Intérêts débiteurs		35.120,38
Redevance aux autorités étrangères		16.125,25
Amortissements des frais d'établissement		372,73
Total Charges		16.437.616,19
Revenus / Pertes Net(te)s		-12.657.211,50
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	4.086.522,48
- sur devises		-1.432.700,91
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-2.441.873,05
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-12.445.262,98
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	142.714.813,26
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		1.011.460,48
Résultat net des opérations		131.281.010,76
- Souscriptions		272.464.530,22
- Rachats		-242.418.623,08
Dividendes payés	12	-14.236.984,39
Variations de l'actif net		147.089.933,51
Actif net au début de l'exercice		1.434.665.132,83
Actif net à la fin de l'exercice		1.581.755.066,34

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net

du 1 avril 2023 au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable High		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1g	1.107.862,59
Intérêts sur obligations	1g	386.699,55
Intérêts créditeurs		373.575,29
Autres revenus	9	0,00
Total Revenus		1.868.137,43
Charges		
Commission de gestion	3	6.363.360,20
Commission de banque dépositaire	6	69.572,43
Taxe d'abonnement	4	759.163,60
Frais d'administration	5	481.111,59
Frais et commissions divers	8	44.318,65
Frais de transactions	7	130.501,85
Intérêts débiteurs		22.600,10
Redevance aux autorités étrangères		11.842,07
Amortissements des frais d'établissement		372,73
Total Charges		7.882.843,22
Revenus / Pertes Net(te)s		-6.014.705,79
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	1.649.379,18
- sur devises		-769.504,67
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		-678.361,04
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-5.813.192,32
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	80.614.995,29
- sur changes à terme		0,00
- sur futures		348.964,89
Résultat net des opérations		75.150.767,86
- Souscriptions		134.941.193,16
- Rachats		-147.205.353,63
Dividendes payés	12	-5.654.115,80
Variations de l'actif net		57.232.491,59
Actif net au début de l'exercice		659.460.508,75
Actif net à la fin de l'exercice		716.693.000,34

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE SA-REG	7.721	CHF	824.579,31	759.995,63	0,49%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	2.882	CHF	807.818,41	680.540,12	0,44%
Total FRANC SUISSE			1.632.397,72	1.440.535,75	0,93%
NOVO NORDISK A/S-B	3.720	DKK	409.561,21	439.527,55	0,28%
Total COURONNE DANOISE			409.561,21	439.527,55	0,28%
AIR LIQUIDE	4.794	EUR	789.839,45	924.474,96	0,60%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	9.344	EUR	518.977,23	527.562,24	0,34%
ASML HOLDING NV	1.193	EUR	844.422,85	1.064.394,60	0,69%
BNP PARIBAS S.A.	9.648	EUR	562.968,16	635.417,28	0,41%
ENEL AZ	134.589	EUR	786.396,17	823.550,09	0,53%
KBC GROUP S.A.	6.938	EUR	412.948,35	481.635,96	0,31%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1.098	EUR	882.975,70	915.402,60	0,59%
SOLVAY & CIE	1.511	EUR	30.820,27	38.228,30	0,02%
TOTAL ENERGIES SE	21.971	EUR	1.288.030,82	1.394.499,37	0,90%
VINCI S.A.	2.120	EUR	249.707,17	251.771,20	0,16%
Total EURO			6.367.086,17	7.056.936,60	4,56%
ASTRAZENECA PLC	3.098	GBP	378.000,27	386.928,41	0,25%
Total LIVRE STERLING			378.000,27	386.928,41	0,25%
ASSA ABLOY AB -B-	16.465	SEK	418.448,80	437.859,50	0,28%
Total COURONNE SUÉDOISE			418.448,80	437.859,50	0,28%
ABBOTT LABORATORIES	7.501	USD	744.042,96	789.410,80	0,51%
ALPHABET INC	7.982	USD	933.232,54	1.125.314,19	0,73%
AMAZON.COM INC.	15.179	USD	1.847.778,33	2.535.174,09	1,64%
APPLE INC.	7.779	USD	1.256.081,80	1.235.132,33	0,80%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	1.754	USD	590.181,43	682.955,63	0,44%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	4.119	USD	191.542,25	261.213,25	0,17%
COMCAST CORP-CLASS A	3.850	USD	143.417,58	154.534,72	0,10%
JPMORGAN CHASE & CO	4.637	USD	646.489,24	859.991,76	0,56%
MICROSOFT CORP.	2.783	USD	874.200,33	1.084.133,11	0,70%
NVIDIA CORP	615	USD	416.795,73	514.527,22	0,33%
UNITEDHEALTH	895	USD	400.383,60	409.959,72	0,26%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			8.044.145,79	9.652.346,82	6,24%
Total Actions Cotées ou Négociées			17.249.639,96	19.414.134,63	12,55%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Obligations					
BUNDESREP 1,80 22-53	254.000	EUR	206.084,44	219.787,47	0,14%
GERMANY 1,70 22-150832	279.000	EUR	265.655,72	267.566,58	0,17%
KFW 0,05 19-34	634.000	EUR	458.364,56	479.078,93	0,31%
KFW 0,125 22-090132	284.000	EUR	232.170,08	233.866,90	0,15%
Total EURO			1.162.274,80	1.200.299,88	0,78%
AMAZON 3,00 22-25	132.000	USD	118.107,12	119.687,94	0,08%
APPLE INC 0,70 21-26	368.000	USD	315.692,95	316.234,66	0,20%
DEUT TEL 4,375 18-28	315.000	USD	284.218,01	284.959,80	0,18%
JPMORGAN FRN 20-26	177.000	USD	156.301,76	157.988,07	0,10%
US TREASURY 1,125 20-150540	663.000	USD	396.363,81	383.920,35	0,25%
US TREASURY 1,125 21-310828	836.000	USD	675.294,07	677.163,63	0,44%
US TREASURY 2,25 17-150227	944.000	USD	826.414,36	823.131,94	0,53%
US TREASURY 2,75 22-150832	70.000	USD	60.146,46	58.166,23	0,04%
US TREASURY 2,875 18-310725	576.000	USD	516.761,23	519.708,33	0,34%
US TREASURY 3,00 22-150852	288.000	USD	222.668,16	207.333,33	0,13%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	562.000	USD	466.104,19	458.706,48	0,30%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			4.038.072,12	4.007.000,76	2,59%
Total Obligations			5.200.346,92	5.207.300,64	3,37%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			22.449.986,88	24.621.435,27	15,91%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROP EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	1.892	EUR	2.565.094,46	2.597.072,72	1,68%
DPAM -B- BONDS EUR -J-	91	EUR	2.194.715,16	2.275.633,36	1,47%
DPAM B EQ JAP ESG J	71	EUR	1.845.064,18	2.092.972,79	1,35%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	321	EUR	12.622.429,27	14.141.549,07	9,14%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	54	EUR	1.630.018,49	1.774.582,02	1,15%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	44	EUR	1.370.284,34	1.710.002,36	1,11%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	163	EUR	6.724.488,83	7.635.529,62	4,93%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	139	EUR	19.720.653,83	24.194.028,13	15,64%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	119	EUR	5.482.531,22	6.513.059,21	4,21%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	92	EUR	2.153.168,86	2.362.758,72	1,53%
DPAM CAP -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	70	EUR	3.362.390,79	3.866.348,50	2,50%
DPAM CAPITAL B EQUITIES EUROPE INDEX -J-	319	EUR	11.211.108,46	12.416.188,18	8,02%
DPAM EQUITIES L EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	63	EUR	1.014.663,34	1.024.281,72	0,66%
DPAM L BDS EMCS J	8	EUR	202.183,33	211.281,04	0,14%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	53	EUR	1.205.724,03	1.280.328,42	0,83%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	34	EUR	940.512,10	999.348,40	0,65%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	116	EUR	3.296.779,80	3.592.975,88	2,32%
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	44	EUR	1.118.050,13	1.176.697,28	0,76%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	52	EUR	1.203.511,99	1.281.958,08	0,83%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	60	EUR	1.268.574,36	1.277.764,80	0,83%
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	67	EUR	1.753.329,58	1.835.889,78	1,19%
DPAML EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	433	EUR	8.777.382,88	9.175.369,59	5,93%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	10	EUR	1.116.303,85	1.209.621,40	0,78%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	56	EUR	5.608.951,79	5.851.801,20	3,78%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	14	EUR	2.725.964,92	3.191.819,54	2,06%
Total EURO			101.113.879,99	113.688.861,81	73,47%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	1.237	USD	1.305.717,76	1.132.805,75	0,73%
BROWN ADV US SUST GR	204.814	USD	2.843.687,74	3.396.498,83	2,20%
HEPTAGON DRIEHAUS C	12.247	USD	1.962.263,29	1.998.209,18	1,29%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	110.680	USD	834.383,17	955.896,02	0,62%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND Z	14.674	USD	1.411.754,80	1.764.276,76	1,14%
PZENA EM MRKTS A1	8.920	USD	799.261,71	858.987,74	0,56%
SISF EM M EQ AL XC	8.355	USD	784.378,74	855.374,07	0,55%
SMEAD US VU YC	3.670	USD	1.210.772,17	1.245.557,22	0,80%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			11.152.219,38	12.207.605,57	7,89%
Total Fonds d'investissements			112.266.099,37	125.896.467,38	81,36%
Autres valeurs mobilières					
INVESCO PHYSICAL GOLD ETC	3.276	USD	566.121,52	649.709,67	0,42%
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	4.402	USD	758.398,89	864.320,47	0,56%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			1.324.520,41	1.514.030,14	0,98%
Total Autres valeurs mobilières			1.324.520,41	1.514.030,14	0,98%
Total du Portefeuille-Titres			136.040.606,66	152.031.932,79	98,25%

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE SA-REG	15.860	CHF	1.652.990,14	1.561.135,95	0,35%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	6.380	CHF	1.738.818,11	1.506.539,19	0,33%
Total FRANC SUISSE			3.391.808,25	3.067.675,14	0,68%
NOVO NORDISK A/S-B	5.585	DKK	584.751,52	659.882,09	0,15%
Total COURONNE DANOISE			584.751,52	659.882,09	0,15%
AIR LIQUIDE	6.773	EUR	1.071.360,42	1.306.105,32	0,29%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	21.220	EUR	1.200.216,83	1.198.081,20	0,27%
ASML HOLDING NV	2.141	EUR	1.452.167,20	1.910.200,20	0,42%
BNP PARIBAS S.A.	18.635	EUR	1.034.735,90	1.227.301,10	0,27%
ENEL AZ	246.354	EUR	1.447.898,63	1.507.440,13	0,33%
KBC GROUP S.A.	14.356	EUR	834.853,59	996.593,52	0,22%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1.829	EUR	1.382.908,05	1.524.837,30	0,34%
SOLVAY & CIE	3.268	EUR	64.020,28	82.680,40	0,02%
TOTAL ENERGIES SE	40.777	EUR	2.352.840,24	2.588.116,19	0,57%
VINCI S.A.	4.060	EUR	478.212,77	482.165,60	0,11%
Total EURO			11.319.213,91	12.823.520,96	2,85%
ASTRAZENECA PLC	3.549	GBP	443.972,31	443.256,59	0,10%
Total LIVRE STERLING			443.972,31	443.256,59	0,10%
ASSA ABLOY AB -B-	35.791	SEK	904.831,40	951.802,57	0,21%
Total COURONNE SUÉDOISE			904.831,40	951.802,57	0,21%
ABBOTT LABORATORIES	13.300	USD	1.289.300,74	1.399.701,85	0,31%
ALPHABET INC	11.222	USD	1.382.522,49	1.582.094,19	0,35%
AMAZON.COM INC.	29.670	USD	3.696.131,84	4.955.439,44	1,10%
APPLE INC.	14.499	USD	2.344.982,41	2.302.119,00	0,51%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	4.076	USD	1.438.313,16	1.587.073,63	0,35%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	10.152	USD	500.256,16	643.806,00	0,14%
COMCAST CORP-CLASS A	14.431	USD	561.933,20	579.244,31	0,13%
JPMORGAN CHASE & CO	9.330	USD	1.365.129,51	1.730.369,44	0,38%
MICROSOFT CORP.	3.048	USD	956.837,95	1.187.365,33	0,26%
NVIDIA CORP	950	USD	643.830,80	794.798,15	0,18%
UNITEDHEALTH	2.170	USD	974.792,33	993.980,56	0,22%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			15.154.030,59	17.755.991,90	3,94%
Total Actions Cotées ou Négociées			31.798.607,98	35.702.129,25	7,93%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Obligations					
ABN AMRO 4,25 22-30	600.000	EUR	596.274,00	623.937,00	0,14%
AEDIFICA 0,75 21-090931	200.000	EUR	138.946,00	156.631,00	0,03%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,125 19-010727	790.000	EUR	729.540,50	742.031,20	0,16%
ARGAN 1,011 21-171126	200.000	EUR	177.192,00	181.739,00	0,04%
ARGENTA SPAARBANK 1,00 20-290127	300.000	EUR	258.850,00	276.438,00	0,06%
BAC FRN 21-31	370.000	EUR	287.305,00	313.371,50	0,07%
BANK AMER FRN 21-28	515.000	EUR	458.455,00	466.582,28	0,10%
BANK OF AMERICA 1,776 17-040527	100.000	EUR	93.280,00	96.261,50	0,02%
BECTON DICKINSON 1,208 19-040626	200.000	EUR	187.688,00	190.643,00	0,04%
BELGIUM OLO 0,10 20-220630	1.577.000	EUR	1.321.978,98	1.349.557,18	0,30%
BLACKROCK INC. 1,25 15-060525	120.000	EUR	114.278,40	117.185,40	0,03%
BNP PARIBAS S.A. FRN 19-230127	600.000	EUR	568.629,00	583.362,00	0,13%
BUNDESREP 1,80 22-53	1.916.000	EUR	1.670.219,12	1.657.924,38	0,37%
BUONI POLIENNALI 0,50 21-150728	2.136.000	EUR	1.841.554,16	1.912.948,20	0,42%
BUREAU VERITAS 1,125 19-180127	300.000	EUR	270.015,00	279.912,00	0,06%
COOP RAB 4,00 23-30	600.000	EUR	595.924,00	616.944,00	0,14%
COOP RABO FRN 23-29	200.000	EUR	200.132,60	205.122,00	0,05%
DH EUROPE FINANCE 0,45 19-180328	725.000	EUR	640.390,50	653.667,25	0,15%
EIB 0,00 21-28	3.318.000	EUR	2.861.993,98	2.944.476,15	0,65%
FLUXYS BELGIUM 2,75 14-271129	400.000	EUR	361.200,00	369.228,00	0,08%
FRANCE GOVT 0,00 18-251129	450.000	EUR	378.357,00	388.881,00	0,09%
FRANCE OAT 1,00 16-250527	453.000	EUR	423.159,42	429.804,14	0,10%
GERMANY 1,70 22-150832	3.087.000	EUR	2.927.634,66	2.960.494,74	0,66%
GERMANY 2,30 23-33	4.916.000	EUR	4.860.433,78	4.931.829,52	1,10%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,375 17-230524	100.000	EUR	97.557,00	99.667,00	0,02%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,875 18-190625	300.000	EUR	288.322,00	293.874,00	0,07%
GRP BRUXLL LAMBERT 3,125 22-060929	500.000	EUR	496.251,00	495.675,00	0,11%
IBRD 0,00 20-30	495.000	EUR	405.125,30	422.856,23	0,09%
ING GROUP N.V. 2,00 18-200928	100.000	EUR	91.000,00	93.784,50	0,02%
ITALY BTP 0,95 21-010337	1.614.000	EUR	1.065.076,04	1.147.941,36	0,25%
ITALY BTP 3,00 19-010829	1.999.000	EUR	1.926.746,56	1.979.069,97	0,44%
ITALY BTP 3,35 18-010335	724.000	EUR	660.863,80	700.223,84	0,16%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 17-180528	400.000	EUR	364.136,00	378.230,00	0,08%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 22-230330	1.170.000	EUR	1.055.737,50	1.093.288,95	0,24%
KBC GROUP 0,75 21-310531	200.000	EUR	157.080,00	168.149,00	0,04%
KFW 0,05 19-34	1.779.000	EUR	1.285.412,54	1.344.292,46	0,30%
KFW 0,125 22-090132	1.026.000	EUR	807.441,23	844.885,35	0,19%
LA POSTE 0,625 20-211026	100.000	EUR	90.941,00	93.489,50	0,02%
PORTUGAL 2,875 15-151025	2.583.000	EUR	2.596.089,30	2.579.525,87	0,57%
SOFINA 1,00 21-230928	400.000	EUR	317.218,00	351.978,00	0,08%
SPAIN KINGDOM 1,85 19-300735	2.214.000	EUR	1.869.438,75	1.928.006,55	0,43%
SPAIN KINGDOM 1,95 16-300426	4.859.000	EUR	4.736.160,05	4.756.815,23	1,06%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 0,65 16-301127	1.066.000	EUR	1.291.117,45	1.306.835,14	0,29%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,00 15-301130	712.000	EUR	880.037,74	886.997,91	0,20%
SYMRISE 1,25 19-291125	340.000	EUR	323.733,60	327.307,80	0,07%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0,50 19-010328	310.000	EUR	270.196,70	280.133,05	0,06%
TOTAL ENERGIES SE FRN 15-PERPETUAL	600.000	EUR	589.532,40	589.473,00	0,13%
TOYOTA MOTOR CREDIT 0,25 20-160726	104.000	EUR	93.872,48	97.303,96	0,02%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
UBS GRP FRN 23-31	200.000	EUR	194.640,00	206.177,00	0,05%
UCB 1,00 21-300328	200.000	EUR	172.000,00	179.766,00	0,04%
VERIZON COMMUNICATIONS INC.1,30 20-180533	348.000	EUR	266.526,00	289.306,32	0,06%
WORLDLIN 4,125 23-28	400.000	EUR	394.200,00	395.602,00	0,09%
Total EURO			44.749.883,54	45.779.625,43	10,17%
AMAZON 3,00 22-25	429.000	USD	387.142,59	388.985,82	0,09%
APPLE INC 0,70 21-26	1.068.000	USD	898.860,65	917.768,00	0,20%
DEUT TEL 4,375 18-28	315.000	USD	290.154,69	284.959,80	0,06%
JPMORGAN FRN 20-26	425.000	USD	371.330,70	379.349,89	0,08%
US TREASURY 0,625 20-150530	3.975.000	USD	2.949.907,82	2.973.917,67	0,66%
US TREASURY 1,125 20-150540	4.929.000	USD	2.895.068,69	2.854.213,31	0,63%
US TREASURY 1,125 21-150231	2.626.000	USD	2.006.213,26	1.995.144,55	0,44%
US TREASURY 1,125 21-310828	2.014.000	USD	1.628.170,77	1.631.348,74	0,36%
US TREASURY 2,25 17-150227	2.067.000	USD	1.806.255,08	1.802.345,07	0,40%
US TREASURY 2,75 22-150832	1.606.000	USD	1.350.911,63	1.334.499,57	0,30%
US TREASURY 2,875 18-310725	4.059.000	USD	3.659.759,94	3.662.319,65	0,81%
US TREASURY 3,00 22-150852	1.361.000	USD	1.083.769,20	979.793,98	0,22%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	3.078.000	USD	2.523.137,01	2.512.275,00	0,56%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			21.850.682,03	21.716.921,05	4,82%
Total Obligations			66.600.565,57	67.496.546,48	14,99%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			98.399.173,55	103.198.675,73	22,92%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROP EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	3.260	EUR	4.411.587,31	4.474.871,60	0,99%
DPAM -B- BONDS ST 1Y F	4.805	EUR	1.124.754,40	1.172.708,30	0,26%
DPAM -B- BONDS EUR -J-	1.037	EUR	24.964.017,81	25.932.217,52	5,76%
DPAM -B- EQUIT. JAP ESG J	150	EUR	3.912.232,18	4.421.773,50	0,98%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	589	EUR	23.183.520,98	25.948.200,63	5,76%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	78	EUR	2.398.890,82	2.563.285,14	0,57%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	113	EUR	3.529.876,34	4.391.596,97	0,98%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	327	EUR	13.509.379,47	15.317.902,98	3,40%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	277	EUR	39.423.362,69	48.283.471,12	10,72%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	332	EUR	15.153.932,49	18.170.887,88	4,04%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	210	EUR	4.825.822,85	5.393.253,60	1,20%
DPAM CAPITAL -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	130	EUR	6.277.832,69	7.180.361,50	1,59%
DPAM CAPITAL -B- EQUIT. EUROPE INDEX -J-	589	EUR	20.732.093,59	22.925.187,58	5,09%
DPAM L EQUIT. EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	289	EUR	4.653.607,69	4.698.689,16	1,04%
DPAM L BONDS EMCS J	35	EUR	883.773,98	924.354,55	0,21%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	446	EUR	10.036.281,03	10.774.084,44	2,39%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	236	EUR	6.751.578,79	6.936.653,60	1,54%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	456	EUR	13.206.007,90	14.124.112,08	3,14%
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	182	EUR	4.641.627,15	4.867.247,84	1,08%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	1.017	EUR	23.657.325,88	25.072.141,68	5,57%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	135	EUR	3.074.932,71	3.152.648,25	0,70%
DPAM L BONDS GOVT GLOBAL -J- -CAP-	195	EUR	4.756.165,39	4.799.065,05	1,07%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	104	EUR	2.188.406,99	2.214.792,32	0,49%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	537	EUR	14.048.252,76	14.714.519,58	3,27%
DPAM L EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	807	EUR	16.344.764,51	17.100.515,61	3,80%
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	16	EUR	1.781.451,20	1.935.394,24	0,43%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	89	EUR	8.850.461,87	9.300.184,05	2,07%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	18	EUR	3.448.155,20	4.103.767,98	0,91%
Total EURO			281.770.096,67	310.893.888,75	69,04%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	1.996	USD	2.052.843,97	1.828.475,13	0,41%
BROWN ADV US SUST GR	324.185	USD	4.522.704,84	5.376.067,92	1,19%
HEPTAGON DRIEHAUS C	15.198	USD	2.413.985,70	2.479.691,61	0,55%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	199.584	USD	1.519.896,47	1.723.722,00	0,38%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND Z	30.429	USD	3.005.321,01	3.658.523,75	0,81%
PZENA EM MRKTS A1	19.818	USD	1.767.801,47	1.908.455,05	0,42%
SISF EM M EQ AL XC	19.125	USD	1.810.227,93	1.957.992,71	0,43%
SMEAD US VU YC	6.737	USD	2.222.608,21	2.286.462,94	0,51%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			19.315.389,60	21.219.391,11	4,71%
Total Fonds d'investissements			301.085.486,27	332.113.279,86	73,76%
Autres valeurs mobilières					
INVESCO PHYSICAL GOLD ETC	9.154	USD	1.574.874,43	1.815.458,57	0,40%
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	11.064	USD	1.896.450,54	2.172.385,67	0,48%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			3.471.324,97	3.987.844,24	0,89%
Total Autres valeurs mobilières			3.471.324,97	3.987.844,24	0,89%
Total du Portefeuille-Titres			402.955.984,79	439.299.799,83	97,56%

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE SA-REG	1.957	CHF	211.136,22	192.631,97	0,24%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	831	CHF	243.334,51	196.227,91	0,24%
Total FRANC SUISSE			454.470,73	388.859,88	0,48%
NOVO NORDISK A/S-B	845	DKK	88.471,68	99.838,92	0,12%
Total COURONNE DANOISE			88.471,68	99.838,92	0,12%
AIR LIQUIDE	1.413	EUR	228.402,98	272.482,92	0,34%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	2.819	EUR	146.379,75	159.160,74	0,20%
ASML HOLDING NV	288	EUR	191.441,96	256.953,60	0,32%
BNP PARIBAS S.A.	2.110	EUR	118.797,50	138.964,60	0,17%
ENEL AZ	39.240	EUR	218.651,67	240.109,56	0,30%
KBC GROUP S.A.	1.702	EUR	95.988,31	118.152,84	0,15%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	280	EUR	212.891,45	233.436,00	0,29%
SOLVAY & CIE	585	EUR	10.557,45	14.800,50	0,02%
TOTAL ENERGIES SE	5.952	EUR	344.085,53	377.773,44	0,47%
VINCI S.A.	603	EUR	71.025,22	71.612,28	0,09%
Total EURO			1.638.221,82	1.883.446,48	2,34%
ASTRAZENECA PLC	1.026	GBP	121.456,86	128.143,49	0,16%
Total LIVRE STERLING			121.456,86	128.143,49	0,16%
ASSA ABLOY AB -B-	3.504	SEK	80.124,07	93.183,10	0,12%
Total COURONNE SUÉDOISE			80.124,07	93.183,10	0,12%
ABBOTT LABORATORIES	1.924	USD	183.295,68	202.483,19	0,25%
ALPHABET INC	1.737	USD	199.151,44	244.884,83	0,30%
AMAZON.COM INC.	4.085	USD	509.648,81	682.270,65	0,85%
APPLE INC.	2.168	USD	351.001,63	344.230,22	0,43%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	495	USD	170.706,01	192.738,33	0,24%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	1.552	USD	72.435,10	98.422,67	0,12%
COMCAST CORP-CLASS A	1.237	USD	43.309,89	49.651,81	0,06%
JPMORGAN CHASE & CO	1.243	USD	156.674,29	230.530,46	0,29%
MICROSOFT CORP.	566	USD	172.767,82	220.488,44	0,27%
NVIDIA CORP	155	USD	105.046,07	129.677,59	0,16%
UNITEDHEALTH	279	USD	130.143,10	127.797,50	0,16%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			2.094.179,84	2.523.175,69	3,13%
Total Actions Cotées ou Négociées			4.476.925,00	5.116.647,56	6,35%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Obligations					
ABN AMRO 4,25 22-30	100.000	EUR	98.470,00	103.989,50	0,13%
AEDIFICA 0,75 21-090931	100.000	EUR	77.896,00	78.315,50	0,10%
AHOLD DELHAIZE N.V. 0,875 17-190924	100.000	EUR	96.554,00	98.673,00	0,12%
AMERICAN MEDICAL 1,875 22-080334	140.000	EUR	122.103,80	121.953,30	0,15%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,125 19-010727	190.000	EUR	172.235,00	178.463,20	0,22%
ARGAN 1,011 21-171126	100.000	EUR	81.847,00	90.869,50	0,11%
ARGENTA SPAARBANK 1,00 20-290127	100.000	EUR	88.723,00	92.146,00	0,11%
BECTON DICKINSON 1,90 16-151226	100.000	EUR	94.354,00	96.282,50	0,12%
BELGIUM OLO 0,10 20-220630	262.000	EUR	216.388,63	224.213,05	0,28%
BLACKROCK INC. 1,25 15-060525	100.000	EUR	95.206,00	97.654,50	0,12%
BNP PARIBAS S.A. FRN 19-230127	300.000	EUR	287.436,00	291.681,00	0,36%
BPCE S.A. 1,00 19-010425	100.000	EUR	95.073,00	97.371,50	0,12%
BUONI POLIENNALI 0,50 21-150728	161.000	EUR	135.853,24	144.187,57	0,18%
CLOVERIE PLC ZURICH 1,50 18-151228	227.000	EUR	207.923,03	210.984,02	0,26%
COOP RAB 4,00 23-30	200.000	EUR	197.933,00	205.648,00	0,26%
COOP RABO FRN 23-29	100.000	EUR	98.837,00	102.561,00	0,13%
DH EUROPE FINANCE 0,45 19-180328	140.000	EUR	119.546,00	126.225,40	0,16%
ERG SpA 1,875 19-110425	125.000	EUR	120.647,50	122.568,75	0,15%
FLUXYS BELGIUM 2,75 14-271129	100.000	EUR	90.300,00	92.307,00	0,11%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,375 17-230524	100.000	EUR	97.834,00	99.667,00	0,12%
GRP BRUXLL LAMBERT 3,125 22-060929	100.000	EUR	97.333,00	99.135,00	0,12%
HEINEKEN N.V. 1,00 16-040526	100.000	EUR	93.248,00	95.354,50	0,12%
ITALY BTP 0,40 16-110424	114.000	EUR	116.848,71	114.313,13	0,14%
ITALY BTP 0,95 21-010337	63.000	EUR	42.027,30	44.808,12	0,06%
ITALY BTP 3,00 19-010829	501.000	EUR	480.987,84	496.005,03	0,62%
ITALY BTP 3,35 18-010335	113.000	EUR	102.339,99	109.289,08	0,14%
ITALY BTP FRN 16-150528	653.000	EUR	779.703,58	807.559,25	1,00%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 22-230330	100.000	EUR	87.975,00	93.443,50	0,12%
KBC GROUP 0,75 21-310531	100.000	EUR	78.222,00	84.074,50	0,10%
KFW 0,125 22-090132	230.000	EUR	185.907,94	189.399,25	0,24%
LA LORRAINE BAKERY 3,00 20-151227	82.000	EUR	78.064,00	78.677,36	0,10%
LA POSTE 0,625 20-211026	100.000	EUR	90.680,00	93.489,50	0,12%
LVMH 0,75 20-070425	100.000	EUR	95.169,00	97.400,50	0,12%
NN BANK N.V. NETHERLDS 0,50 21-210928	200.000	EUR	167.440,00	176.389,00	0,22%
PERNOD RICARD 0,50 19-241027	100.000	EUR	89.144,00	91.371,50	0,11%
PERNOD RICARD 2,125 14-270924	100.000	EUR	98.677,00	99.182,00	0,12%
PORTUGAL 2,875 15-151025	289.000	EUR	291.753,65	288.611,30	0,36%
SOFINA 1,00 21-230928	100.000	EUR	79.427,00	87.994,50	0,11%
SPAIN KINGDOM 1,85 19-300735	255.000	EUR	213.533,19	222.060,37	0,28%
SPAIN KINGDOM 1,95 16-300426	200.000	EUR	194.955,09	195.794,00	0,24%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,80 13-301124	1.038.000	EUR	1.293.865,25	1.292.937,62	1,60%
SYMRISE 1,25 19-291125	129.000	EUR	123.442,02	124.184,43	0,15%
THERMO FISHER 1,75 20-150427	100.000	EUR	94.055,00	95.947,50	0,12%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0,50 19-010328	200.000	EUR	177.661,00	180.731,00	0,22%
TOTAL ENERGIES 1,491 20-080427	200.000	EUR	186.597,00	189.897,00	0,24%
TOTAL ENERGIES SE FRN 15-PERPETUAL	100.000	EUR	98.255,40	98.245,50	0,12%
UCB 1,00 21-300328	100.000	EUR	88.586,00	89.883,00	0,11%
UCB 4,25 24-30	200.000	EUR	198.964,00	202.018,00	0,25%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
VERIZON COMMUNICATIONS INC.1,30 20-180533	100.000	EUR	78.130,00	83.134,00	0,10%
WORLDLIN 4,125 23-28	100.000	EUR	98.675,00	98.900,50	0,12%
Total EURO			8.496.827,16	8.695.991,23	10,79%
AMAZON 3,00 22-25	102.000	USD	90.486,06	92.486,14	0,11%
APPLE INC 0,70 21-26	297.000	USD	250.207,63	255.222,00	0,32%
JPMORGAN FRN 20-26	189.000	USD	165.449,47	168.699,12	0,21%
US TREASURY 0,625 20-150530	554.000	USD	411.611,55	414.478,09	0,51%
US TREASURY 1,125 20-150540	348.000	USD	206.151,03	201.514,76	0,25%
US TREASURY 1,125 21-310828	785.000	USD	641.074,74	635.853,41	0,79%
US TREASURY 2,25 17-150227	976.000	USD	868.687,55	851.034,73	1,06%
US TREASURY 2,75 22-150832	107.000	USD	90.340,77	88.911,24	0,11%
US TREASURY 2,875 18-310725	1.265.000	USD	1.163.839,75	1.141.373,34	1,42%
US TREASURY 3,00 22-150852	292.000	USD	223.584,09	210.212,96	0,26%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	255.000	USD	208.308,54	208.131,94	0,26%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			4.319.741,18	4.267.917,73	5,30%
Total Obligations			12.816.568,34	12.963.908,96	16,09%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			17.293.493,34	18.080.556,52	22,44%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROP EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	470	EUR	635.913,62	645.150,20	0,80%
DPAM -B- BONDS ST 1Y F	3.765	EUR	881.311,20	918.885,90	1,14%
DPAM -B- BONDS EUR -J-	88	EUR	2.101.750,63	2.200.612,48	2,73%
DPAM -B- BONDS EUR MEDIUM TERM -J-	92	EUR	2.224.707,53	2.306.049,00	2,86%
DPAM -B- EQUIT. JAP ESG J	22	EUR	576.464,62	648.526,78	0,80%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	84	EUR	3.212.708,10	3.700.592,28	4,59%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	10	EUR	290.574,83	328.626,30	0,41%
DPAM -B- EQUIT. JAPAN INDEX -F-	391	EUR	165.068,23	195.887,09	0,24%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	21	EUR	641.418,78	816.137,49	1,01%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	28	EUR	1.160.308,75	1.311.624,72	1,63%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	36	EUR	5.087.048,25	6.362.262,44	7,90%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	29	EUR	1.309.776,59	1.587.216,11	1,97%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	24	EUR	543.302,39	616.371,84	0,77%
DPAM CAPITAL -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	19	EUR	904.043,05	1.049.437,45	1,30%
DPAM CAPITAL -B- EQUIT. EUROPE INDEX -J-	85	EUR	2.985.339,36	3.308.388,70	4,11%
DPAM L EQUIT. EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	16	EUR	257.492,85	260.135,04	0,32%
DPAM L BONDS EMCS J	8	EUR	202.705,06	211.281,04	0,26%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	133	EUR	2.916.695,27	3.212.899,62	3,99%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	33	EUR	920.825,50	969.955,80	1,20%
DPAM L BONDS CORPORATE EUR -J-	183	EUR	4.374.427,67	4.620.766,47	5,74%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	88	EUR	2.510.399,83	2.725.705,84	3,38%
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	46	EUR	1.161.188,16	1.230.183,52	1,53%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	261	EUR	5.975.951,65	6.434.443,44	7,99%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	5	EUR	114.261,05	116.764,75	0,14%
DPAM L BONDS GOVT GLOBAL -J- -CAP-	41	EUR	1.007.931,31	1.009.034,19	1,25%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	31	EUR	658.508,23	660.178,48	0,82%
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	122	EUR	3.168.109,64	3.342.963,48	4,15%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
DPAM L EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	114	EUR	2.299.385,02	2.415.686,22	3,00%
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	2	EUR	222.681,40	241.924,28	0,30%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	15	EUR	1.495.891,00	1.567.446,75	1,95%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	3	EUR	527.498,64	683.961,33	0,85%
Total EURO			50.533.688,21	55.699.099,03	69,13%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	298	USD	326.292,45	273.085,31	0,34%
BROWN ADV US SUST GR	38.357	USD	527.595,39	636.086,92	0,79%
HEPTAGON DRIEHAUS C	2.756	USD	437.708,87	449.666,41	0,56%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	24.484	USD	186.698,48	211.457,88	0,26%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND Z	4.180	USD	432.945,81	502.567,59	0,62%
PZENA EM MRKTS A1	2.018	USD	180.966,47	194.331,53	0,24%
SISF EM M EQ AL XC	1.920	USD	179.961,63	196.567,11	0,24%
SMEAD US VU YC	973	USD	321.003,09	330.225,39	0,41%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			2.593.172,19	2.793.988,14	3,47%
Total Fonds d'investissements			53.126.860,40	58.493.087,17	72,60%
Autres valeurs mobilières					
INVESCO PHYSICAL GOLD ETC	2.108	USD	349.334,28	418.067,15	0,52%
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	2.036	USD	340.560,88	399.762,94	0,50%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			689.895,16	817.830,09	1,02%
Total Autres valeurs mobilières			689.895,16	817.830,09	1,02%
Total du Portefeuille-Titres			71.110.248,90	77.391.473,78	96,06%

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
NESTLE SA-REG	926	CHF	98.947,68	91.148,29	0,18%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	230	CHF	66.344,78	54.310,97	0,11%
Total FRANC SUISSE			165.292,46	145.459,26	0,29%
NOVO NORDISK A/S-B	365	DKK	38.215,70	43.125,69	0,09%
Total COURONNE DANOISE			38.215,70	43.125,69	0,09%
AIR LIQUIDE	650	EUR	102.295,48	125.346,00	0,25%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	1.488	EUR	84.100,18	84.012,48	0,17%
ASML HOLDING NV	134	EUR	104.048,28	119.554,80	0,24%
BNP PARIBAS S.A.	1.060	EUR	59.574,28	69.811,60	0,14%
ENEL AZ	15.190	EUR	78.993,99	92.947,61	0,19%
KBC GROUP S.A.	1.586	EUR	95.771,25	110.100,12	0,22%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	117	EUR	81.319,10	97.542,90	0,19%
SOLVAY & CIE	233	EUR	4.100,98	5.894,90	0,01%
TOTAL ENERGIES SE	2.278	EUR	130.286,06	144.584,66	0,29%
VINCI S.A.	210	EUR	24.735,19	24.939,60	0,05%
Total EURO			765.224,79	874.734,67	1,74%
ASTRAZENECA PLC	146	GBP	17.122,54	18.234,84	0,04%
Total LIVRE STERLING			17.122,54	18.234,84	0,04%
ASSA ABLOY AB -B-	412	SEK	8.537,74	10.956,46	0,02%
Total COURONNE SUÉDOISE			8.537,74	10.956,46	0,02%
ABBOTT LABORATORIES	843	USD	81.790,09	88.717,94	0,18%
ALPHABET INC	760	USD	86.941,86	107.145,93	0,21%
AMAZON.COM INC.	1.423	USD	156.355,39	237.667,35	0,47%
APPLE INC.	677	USD	107.714,35	107.492,56	0,21%
BERKSHIRE HATHAWAY INC. -B-	258	USD	89.600,63	100.457,56	0,20%
BOSTON SCIENTIFIC CORP.	876	USD	38.755,57	55.553,00	0,11%
COMCAST CORP-CLASS A	381	USD	14.019,36	15.292,92	0,03%
JPMORGAN CHASE & CO	699	USD	101.075,17	129.638,61	0,26%
MICROSOFT CORP.	298	USD	90.666,90	116.087,56	0,23%
NVIDIA CORP	70	USD	47.440,16	58.564,07	0,12%
UNITEDHEALTH	152	USD	67.659,31	69.624,44	0,14%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			882.018,79	1.086.241,94	2,16%
Total Actions Cotées ou Négociées			1.876.412,02	2.178.752,86	4,34%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Obligations					
AHOLD DELHAIZE N.V. 0,875 17-190924	100.000	EUR	96.725,00	98.673,00	0,20%
AMERICAN MEDICAL 1,875 22-080334	215.000	EUR	180.737,55	187.285,43	0,37%
ANHEUSER BUSCH INBEV 1,125 19-010727	160.000	EUR	145.040,00	150.284,80	0,30%
ARGAN 1,011 21-171126	100.000	EUR	81.847,00	90.869,50	0,18%
ARGENTA SPAARBANK 1,00 20-290127	100.000	EUR	86.893,00	92.146,00	0,18%
BECTON DICKINSON 1,90 16-151226	100.000	EUR	94.576,00	96.282,50	0,19%
BLACKROCK INC. 1,25 15-060525	100.000	EUR	95.204,00	97.654,50	0,19%
BNP PARIBAS S.A. FRN 19-230127	100.000	EUR	94.501,00	97.227,00	0,19%
BPCE S.A. 1,00 19-010425	100.000	EUR	94.175,00	97.371,50	0,19%
BUONI POLIENNALI 0,50 21-150728	170.000	EUR	147.733,04	152.247,75	0,30%
BUREAU VERITAS 1,125 19-180127	100.000	EUR	92.027,00	93.304,00	0,19%
CLOVERIE PLC ZURICH 1,50 18-151228	106.000	EUR	98.462,34	98.521,17	0,20%
COOP RAB 4,00 23-30	200.000	EUR	194.530,00	205.648,00	0,41%
DH EUROPE FINANCE 0,45 19-180328	150.000	EUR	128.085,00	135.241,50	0,27%
ERG SpA 1,875 19-110425	100.000	EUR	97.082,00	98.055,00	0,20%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,375 17-230524	100.000	EUR	97.692,00	99.667,00	0,20%
GROUPE BRUX LAMBERT 1,875 18-190625	100.000	EUR	96.338,00	97.958,00	0,20%
GRP BRUXLL LAMBERT 3,125 22-060929	100.000	EUR	99.326,00	99.135,00	0,20%
HEINEKEN N.V. 1,00 16-040526	100.000	EUR	93.221,00	95.354,50	0,19%
ITALY BTP 0,40 16-110424	81.000	EUR	81.958,61	81.222,48	0,16%
ITALY BTP 3,00 19-010829	520.000	EUR	498.192,30	514.815,60	1,03%
ITALY BTP 3,35 18-010335	112.000	EUR	102.371,49	108.321,92	0,22%
ITALY BTP FRN 16-150528	466.000	EUR	558.269,42	576.298,03	1,15%
JP MORGAN CHASE & CO FRN 22-230330	100.000	EUR	89.189,00	93.443,50	0,19%
KFW 0,125 22-090132	85.000	EUR	66.957,90	69.995,38	0,14%
LA LORRAINE BAKERY 3,00 20-151227	60.000	EUR	56.211,60	57.568,80	0,11%
LA POSTE 0,625 20-211026	200.000	EUR	183.727,00	186.979,00	0,37%
NN BANK N.V. NETHERLDS 0,50 21-210928	100.000	EUR	83.720,00	88.194,50	0,18%
PERNOD RICARD 0,50 19-241027	100.000	EUR	89.363,00	91.371,50	0,18%
PERNOD RICARD 2,125 14-270924	100.000	EUR	98.756,00	99.182,00	0,20%
PORTUGAL 2,875 15-151025	304.000	EUR	303.512,11	303.591,12	0,60%
SOFINA 1,00 21-230928	200.000	EUR	160.825,00	175.989,00	0,35%
SPAIN KINGDOM 1,85 19-300735	244.000	EUR	204.927,92	212.481,30	0,42%
SPAIN KINGDOM 1,95 16-300426	448.000	EUR	434.804,42	438.578,56	0,87%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 0,65 16-301127	122.000	EUR	147.337,06	149.562,75	0,30%
SPAIN KINGDOM -INFLATION LINKED- 1,80 13-301124	727.000	EUR	905.221,93	905.554,57	1,80%
SYMRISE 1,25 19-291125	120.000	EUR	113.280,00	115.520,40	0,23%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 0,50 19-010328	100.000	EUR	88.277,00	90.365,50	0,18%
TOTAL ENERGIES 1,491 20-080427	200.000	EUR	188.050,00	189.897,00	0,38%
TOTAL ENERGIES SE FRN 15-PERPETUAL	100.000	EUR	98.255,40	98.245,50	0,20%
UCB 4,25 24-30	100.000	EUR	99.482,00	101.009,00	0,20%
Total EURO			6.766.884,09	6.931.113,56	13,81%
AMAZON 3,00 22-25	68.000	USD	60.334,73	61.657,43	0,12%
APPLE INC 0,70 21-26	140.000	USD	120.032,18	120.306,67	0,24%
JPMORGAN FRN 20-26	125.000	USD	110.334,35	111.573,49	0,22%
US TREASURY 0,625 20-150530	156.000	USD	115.334,71	116.712,24	0,23%
US TREASURY 1,125 20-150540	177.000	USD	103.491,24	102.494,57	0,20%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
US TREASURY 1,125 21-310828	378.000	USD	301.135,75	306.181,64	0,61%
US TREASURY 2,25 17-150227	432.000	USD	382.796,53	376.687,50	0,75%
US TREASURY 2,875 18-310725	965.000	USD	891.338,77	870.691,91	1,73%
US TREASURY 3,00 22-150852	179.000	USD	125.333,78	128.863,43	0,26%
US TREASURY -INFLATION LINKED- 0,375 17-150127	299.000	USD	336.987,38	337.044,65	0,67%
US TREASURY NOTES 1,75 19-151129	236.000	USD	192.123,27	192.624,07	0,38%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			2.739.242,69	2.724.837,60	5,43%
Total Obligations			9.506.126,78	9.655.951,16	19,24%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			11.382.538,80	11.834.704,02	23,58%
Fonds d'investissements					
AMUNDI EUROP EQUIT. VALUE J2 -EUR- -CAP-	187	EUR	252.992,55	256.687,42	0,51%
DPAM -B- BONDS ST 1Y F	7.326	EUR	1.714.870,08	1.787.983,56	3,56%
DPAM -B- BONDS EUR MEDIUM TERM -J-	89	EUR	2.145.757,32	2.230.851,75	4,44%
DPAM -B- EQUIT. JAP ESG J	4	EUR	100.255,67	117.913,96	0,23%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	32	EUR	1.233.738,97	1.409.749,44	2,81%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	4	EUR	118.203,77	131.450,52	0,26%
DPAM -B- EQUIT. JAPAN INDEX -F-	304	EUR	132.440,93	152.300,96	0,30%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	7	EUR	216.069,88	272.045,83	0,54%
DPAM -B- EQUIT. US BEHAVIORAL VALUE -J-	11	EUR	453.594,04	515.281,14	1,03%
DPAM -B- EQUIT. US ESG LEADER INDEX -J-	14	EUR	1.974.865,37	2.440.319,84	4,86%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	11	EUR	480.041,70	602.047,49	1,20%
DPAM -B- REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE -J-	11	EUR	242.224,59	282.503,76	0,56%
DPAM CAPITAL -B- EQUIT. US DIVIDENDE SUSTAINABLE -J- -CAP-	8	EUR	377.996,86	441.868,40	0,88%
DPAM CAPITAL -B- EQUIT. EUROPE INDEX -J-	33	EUR	1.147.632,69	1.284.433,26	2,56%
DPAM L EQUIT. EMERGING MSCI INDEX -J- -CAP-	14	EUR	225.374,89	227.618,16	0,45%
DPAM L BONDS EMCS J	3	EUR	74.237,93	79.230,39	0,16%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	81	EUR	1.762.863,62	1.956.728,34	3,90%
DPAM L BONDS CORP. HIGH YIELD -J- -CAP-	30	EUR	841.879,12	881.778,00	1,76%
DPAM L BONDS CORPORATE EUR -J-	191	EUR	4.521.211,03	4.822.767,19	9,61%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	54	EUR	1.514.414,08	1.672.592,22	3,33%
DPAM L BONDS EUR HIGH YIELD SHORT-TERM -J- -CAP-	18	EUR	453.163,07	481.376,16	0,96%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	275	EUR	6.287.832,92	6.779.586,00	13,51%
DPAM L BONDS GOVT GLOBAL -J- -CAP-	27	EUR	665.816,24	664.485,93	1,32%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	27	EUR	567.667,49	574.994,16	1,15%
DPAM L BONDS UNIV UNCONST -J- -CAP-	75	EUR	1.942.163,27	2.055.100,50	4,09%
DPAM L EQUIT. EMERGING MARKETS ESG LEAD INDEX -J- -CAP-	40	EUR	807.365,02	847.609,20	1,69%
DPWM STRATEGIES ACTIONS SI	1	EUR	111.340,70	120.962,14	0,24%
SELECT EQUIT. EMERGING MLTI MGMT -Z- EUR	5	EUR	498.405,13	522.482,25	1,04%
SELECT EQUIT. JAPAN MULTI MANAGMENT -Z- -CAP-	1	EUR	175.832,88	227.987,11	0,45%
Total EURO			31.040.251,81	33.840.735,08	67,42%
ALLIANZ GLOBAL INVESTMENT FUND CHINA -A- -CAP-	138	USD	148.307,04	126.200,95	0,25%
BROWN ADV US SUST GR	19.790	USD	268.088,57	328.184,17	0,65%
HEPTAGON DRIEHAUS C	1.103	USD	174.238,05	179.964,46	0,36%
ISHARES SP 500 ENERGY SECTOR UCITS	21.729	USD	171.045,12	187.664,12	0,37%
MORGAN STANLEY INVESTMENT US GROWTH FUND Z	1.846	USD	182.356,46	221.947,31	0,44%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
PZENA EM MRKTS A1	1.029	USD	92.276,75	99.091,75	0,20%
SISF EM M EQ AL XC	977	USD	91.574,23	100.023,99	0,20%
SMEAD US VU YC	395	USD	130.314,72	134.058,61	0,27%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			1.258.200,94	1.377.135,36	2,74%
Total Fonds d'investissements			32.298.452,75	35.217.870,44	70,17%
Autres valeurs mobilières					
WISDOMTREE PHYSICAL SWISS GOLD 09-PERPETUAL	2.661	USD	447.300,34	522.479,96	1,04%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			447.300,34	522.479,96	1,04%
Total Autres valeurs mobilières			447.300,34	522.479,96	1,04%
Total du Portefeuille-Titres			44.128.291,89	47.575.054,42	94,79%

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
SONOVA HLDG A.G. -REG-	1.540	CHF	354.835,17	413.358,01	0,20%
Total FRANC SUISSE			354.835,17	413.358,01	0,20%
ORSTED A/S	4.935	DKK	389.403,97	254.325,51	0,12%
Total COURONNE DANOISE			389.403,97	254.325,51	0,12%
AIR LIQUIDE	2.910	EUR	417.992,40	561.164,40	0,27%
AMUNDI S.A.	10.657	EUR	619.408,92	678.318,05	0,33%
ENEL AZ	85.510	EUR	486.078,46	523.235,69	0,26%
INFINEON TECHNOLOGIES	6.025	EUR	202.440,00	189.877,88	0,09%
KBC GROUP S.A.	6.815	EUR	457.695,40	473.097,30	0,23%
KERRY GROUP PLC	4.060	EUR	389.191,60	322.526,40	0,16%
KINGSPAN GROUP PLC	2.778	EUR	161.568,48	234.629,88	0,11%
Total EURO			2.734.375,26	2.982.849,60	1,46%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	1.990	GBP	216.253,80	220.891,28	0,11%
Total LIVRE STERLING			216.253,80	220.891,28	0,11%
ALPHABET INC	2.315	USD	306.856,68	326.372,13	0,16%
AUTODESK INC	1.480	USD	284.475,56	356.871,85	0,17%
DANAHER CORP.	1.865	USD	458.028,40	431.229,44	0,21%
DEERE & CO.	1.030	USD	376.365,83	391.724,26	0,19%
LINDE PLC NPV -NEW-	965	USD	290.754,50	414.878,52	0,20%
NVIDIA CORP	560	USD	342.133,16	468.512,59	0,23%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	525	USD	292.250,81	282.532,64	0,14%
UNITEDHEALTH	855	USD	377.415,98	391.637,50	0,19%
VERALTO	621	USD	0,00	50.979,50	0,02%
ZOETIS INC. -A-	2.500	USD	400.410,01	391.689,81	0,19%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			3.128.690,93	3.506.428,24	1,72%
Total Actions Cotées ou Négociées			6.823.559,13	7.377.852,64	3,61%
Obligations					
AUSTRIA 0,75 18-200228	950.000	EUR	868.528,00	884.231,50	0,43%
BUNDESREPUBLIK 0,25 17-150227	950.000	EUR	877.681,25	890.796,00	0,44%
CTP NV 4,75 24-30	600.000	EUR	599.100,00	608.487,00	0,30%
DH EUROPE 0,75 19-31	970.000	EUR	762.999,09	815.532,35	0,40%
EDP FINANCE 1,875 22-210929	800.000	EUR	722.948,00	738.736,00	0,36%
EQT AB 0,875 21-31	500.000	EUR	397.500,00	406.152,50	0,20%
FINLAND 0,50 17-150927	1.000.000	EUR	910.735,00	927.770,00	0,45%
FRANCE OAT 3,50 10-250426	900.000	EUR	927.162,00	910.966,50	0,45%
IBERDROLA FINANZAS 0,875 20-160625	400.000	EUR	379.680,00	387.966,00	0,19%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
IBRD 0,00 20-30	940.000	EUR	758.392,00	802.999,70	0,39%
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASS 2,50 22-150138	620.000	EUR	565.936,00	583.429,30	0,29%
KFW 0,00 21-150931	900.000	EUR	711.994,50	741.055,50	0,36%
LINDE PLC 1,375 22-310331	400.000	EUR	351.662,00	356.588,00	0,17%
NEDERLD 0,625 19-29	350.000	EUR	305.130,00	315.432,25	0,15%
NETHERLANDS GOV'T 0,25 19-150729	1.000.000	EUR	874.335,00	890.650,00	0,44%
NETHERLANDS GOV'T 0,50 22-150732	900.000	EUR	751.999,50	765.202,50	0,37%
NEXANS 4,25 24-30	400.000	EUR	401.560,00	403.120,00	0,20%
OKB 1,50 22-27	600.000	EUR	560.898,60	574.677,00	0,28%
ORSTED A/SA.S. 2,25 22-140628	400.000	EUR	379.018,00	383.242,00	0,19%
RENTEN 0,05 21-31	350.000	EUR	277.539,50	292.482,75	0,14%
SCHNEIDER 3,00 24-31	700.000	EUR	691.600,00	701.057,00	0,34%
SCHNEIDER 3,25 22-27	400.000	EUR	394.280,00	402.160,00	0,20%
SIEMENS 4,00 23-26	400.000	EUR	399.745,60	398.384,00	0,19%
SUEZ 2,375 22-30	600.000	EUR	544.731,00	561.501,00	0,27%
UNEDIC 0,00 20-30	700.000	EUR	553.160,53	582.606,50	0,29%
VEOLIA 0,80 20-32	900.000	EUR	706.320,00	743.283,00	0,36%
Total EURO			15.674.635,57	16.068.508,35	7,86%
BECTON 1,957 21-31	900.000	USD	681.009,66	684.354,17	0,33%
EIB 1,625 21-31	550.000	USD	437.061,44	427.558,79	0,21%
EIB 3,75 23-33	1.425.000	USD	1.266.201,72	1.266.039,93	0,62%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0,75 20-230930	1.000.000	USD	745.209,38	743.055,55	0,36%
PROLOGIS 2,875 22-29	900.000	USD	744.651,63	753.316,67	0,37%
VERIZON 1,50 20-30	900.000	USD	668.046,02	680.708,33	0,33%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			4.542.179,85	4.555.033,44	2,23%
Total Obligations			20.216.815,42	20.623.541,79	10,09%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			27.040.374,55	28.001.394,43	13,70%
Fonds d'investissements					
91GSF GLEN JC	88.100	EUR	1.855.400,00	1.848.338,00	0,90%
AMUNDI IDX MSCI JAP	33.827	EUR	1.505.857,57	1.549.141,29	0,76%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUIT. EMERGING MARKET -V- -CAP-	4.057	EUR	4.508.564,14	4.503.197,35	2,20%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO -V- -CAP-	13.302	EUR	13.700.198,70	14.120.236,73	6,91%
DPAM -B- EQUIT. DRAGONS SUSTAINABLE -J-	9	EUR	185.378,85	167.124,78	0,08%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	260	EUR	10.096.630,18	11.454.214,20	5,60%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	51	EUR	1.450.391,04	1.982.048,19	0,97%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	197	EUR	8.407.706,30	10.771.833,69	5,27%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	1.341	EUR	29.498.355,77	32.394.724,74	15,85%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	242	EUR	6.903.912,89	7.495.907,88	3,67%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	1.074	EUR	24.793.642,98	26.477.364,96	12,95%
DPAM L BONDS GOV'T SUSTAINABLE -J- -CAP-	1.523	EUR	35.026.977,77	35.558.322,61	17,40%
DPAM L EQUIT. US SRI MSCI INDEX -J-	157	EUR	7.257.550,64	9.783.190,95	4,79%
FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT EQUIT. F	632.609	EUR	1.690.267,98	2.057.434,25	1,01%
FIRST STA EUR-VI-ACC	317.545	EUR	1.012.999,54	1.019.224,19	0,50%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
MIROVA EURO GREEN & SUSTAINABLE CORP. BD	91.702	EUR	8.056.944,40	8.553.969,65	4,19%
UBAM POSITIVE IMPACT	9.525	EUR	946.118,25	903.732,00	0,44%
Total EURO			156.896.897,00	170.640.005,46	83,49%
IMPAX ENVIRONMENTAL MARKETS IREL X GBP	837.545	GBP	2.345.984,29	2.487.311,26	1,22%
Total LIVRE STERLING			2.345.984,29	2.487.311,26	1,22%
Total Fonds d'investissements			159.242.881,29	173.127.316,72	84,71%
Total du Portefeuille-Titres			186.283.255,84	201.128.711,15	98,41%

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
SONOVA HLDG A.G. -REG-	22.780	CHF	5.248.795,57	6.114.477,51	0,39%
Total FRANC SUISSE			5.248.795,57	6.114.477,51	0,39%
ORSTED A/S	54.970	DKK	4.337.494,72	2.832.882,16	0,18%
Total COURONNE DANOISE			4.337.494,72	2.832.882,16	0,18%
AIR LIQUIDE	42.885	EUR	6.160.001,40	8.269.943,40	0,52%
AMUNDI S.A.	132.720	EUR	7.822.400,08	8.447.628,00	0,53%
ENEL AZ	1.059.205	EUR	5.936.750,53	6.481.275,40	0,41%
INFINEON TECHNOLOGIES	69.120	EUR	2.322.432,00	2.178.316,80	0,14%
KBC GROUP S.A.	99.885	EUR	6.708.276,60	6.934.016,70	0,44%
KERRY GROUP PLC	45.210	EUR	4.333.830,60	3.591.482,40	0,23%
KINGSPAN GROUP PLC	39.532	EUR	2.299.181,12	3.338.872,72	0,21%
Total EURO			35.582.872,33	39.241.535,42	2,48%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	28.840	GBP	3.134.050,01	3.201.258,55	0,20%
Total LIVRE STERLING			3.134.050,01	3.201.258,55	0,20%
ALPHABET INC	32.920	USD	4.363.594,79	4.641.110,37	0,29%
AUTODESK INC	20.918	USD	4.016.671,70	5.043.949,59	0,32%
DANAHER CORP.	27.635	USD	5.871.555,00	6.389.826,11	0,40%
DEERE & CO.	12.050	USD	4.439.462,94	4.582.793,52	0,29%
LINDE PLC NPV -NEW-	13.500	USD	4.067.550,00	5.804.000,00	0,37%
NVIDIA CORP	8.520	USD	5.205.311,66	7.128.084,44	0,45%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	7.465	USD	4.155.528,12	4.017.345,05	0,25%
UNITEDHEALTH	9.685	USD	4.275.171,18	4.436.268,06	0,28%
VERALTO	9.211	USD	898.606,95	756.154,87	0,05%
ZOETIS INC. -A-	28.500	USD	4.564.674,09	4.465.263,89	0,28%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			41.858.126,43	47.264.795,90	2,99%
Total Actions Cotées ou Négociées			90.161.339,06	98.654.949,54	6,24%
Obligations					
AUSTRIA 0,75 18-200228	5.500.000	EUR	5.028.320,00	5.119.235,00	0,32%
BUNDESREPUBLIK 0,25 17-150227	5.500.000	EUR	5.081.312,50	5.157.240,00	0,33%
CTP NV 4,75 24-30	3.100.000	EUR	3.095.350,00	3.143.849,50	0,20%
DH EUROPE 0,75 19-31	5.300.000	EUR	4.168.964,10	4.456.001,50	0,28%
EDP FINANCE 1,875 22-210929	4.500.000	EUR	4.066.582,50	4.155.390,00	0,26%
EQT AB 0,875 21-31	2.500.000	EUR	1.987.500,00	2.030.762,50	0,13%
FINLAND 0,50 17-150927	5.200.000	EUR	4.735.822,00	4.824.404,00	0,31%
FRANCE OAT 3,50 10-250426	5.000.000	EUR	5.150.900,00	5.060.925,00	0,32%
IBERDROLA FINANZAS 0,875 20-160625	2.700.000	EUR	2.562.840,00	2.618.770,50	0,17%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
IBRD 0,00 20-30	5.230.000	EUR	4.219.564,00	4.467.753,65	0,28%
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASS 2,50 22-150138	4.860.000	EUR	4.436.208,00	4.573.332,90	0,29%
KFW 0,00 21-150931	4.600.000	EUR	3.639.083,00	3.787.617,00	0,24%
LINDE FINANCE B.V. 0,55 20-190532	600.000	EUR	477.114,00	487.809,00	0,03%
LINDE PLC 1,375 22-310331	2.400.000	EUR	2.109.972,00	2.139.528,00	0,14%
NEDERLD 0,625 19-29	2.650.000	EUR	2.310.270,00	2.388.272,75	0,15%
NETHERLANDS GOVT 0,25 19-150729	5.500.000	EUR	4.808.842,50	4.898.575,00	0,31%
NETHERLANDS GOVT 0,50 22-150732	4.600.000	EUR	3.843.553,00	3.911.035,00	0,25%
NEXANS 4,25 24-30	2.600.000	EUR	2.610.140,00	2.620.280,00	0,17%
OKB 1,50 22-27	4.500.000	EUR	4.206.739,50	4.310.077,50	0,27%
ORSTED A/SA.S. 2,25 22-140628	2.500.000	EUR	2.368.862,50	2.395.262,50	0,15%
RENTEN 0,05 21-31	2.850.000	EUR	2.259.964,50	2.381.645,25	0,15%
SCHNEIDER 3,00 24-31	3.300.000	EUR	3.260.400,00	3.304.983,00	0,21%
SCHNEIDER 3,25 22-27	3.000.000	EUR	2.957.100,00	3.016.200,00	0,19%
SIEMENS 4,00 23-26	3.000.000	EUR	2.998.092,00	2.987.880,00	0,19%
SUEZ 2,375 22-30	3.300.000	EUR	2.996.020,50	3.088.255,50	0,20%
UNEDIC 0,00 20-30	3.600.000	EUR	2.844.825,59	2.996.262,00	0,19%
VEOLIA 0,80 20-32	5.400.000	EUR	4.237.920,00	4.459.698,00	0,28%
Total EURO			92.462.262,19	94.781.045,05	5,99%
BECTON 1,957 21-31	4.900.000	USD	3.707.719,28	3.725.928,24	0,24%
EIB 1,625 21-31	2.811.000	USD	2.233.781,26	2.185.214,14	0,14%
EIB 3,75 23-33	13.000.000	USD	11.535.779,40	11.549.837,97	0,73%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0,75 20-230930	7.000.000	USD	5.216.465,72	5.201.388,89	0,33%
PROLOGIS 2,875 22-29	4.800.000	USD	3.971.475,38	4.017.688,89	0,25%
VERIZON 1,50 20-30	5.100.000	USD	3.785.594,11	3.857.347,22	0,24%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			30.450.815,15	30.537.405,35	1,93%
Total Obligations			122.913.077,34	125.318.450,40	7,92%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			213.074.416,40	223.973.399,94	14,16%
Fonds d'investissements					
91GSF GLEN JC	1.833.000	EUR	37.677.400,00	38.456.340,00	2,43%
AMUNDI IDX MSCI JAP	506.665	EUR	22.777.220,07	23.203.230,34	1,47%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUIT.EMERGING MARKET -V- -CAP-	73.253	EUR	81.298.060,92	81.311.277,26	5,14%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO -V- -CAP-	836	EUR	850.526,18	887.095,01	0,06%
DPAM -B- EQUIT. DRAGONS SUSTAINABLE -J-	244	EUR	4.964.331,73	4.530.938,48	0,29%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	3.327	EUR	129.342.527,93	146.569.887,09	9,27%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	438	EUR	13.552.547,82	14.393.831,94	0,91%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	1.112	EUR	32.580.348,93	43.216.423,28	2,73%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	2.996	EUR	128.169.976,27	163.954.169,93	10,37%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	6.690	EUR	147.282.170,40	161.611.266,60	10,22%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	1.834	EUR	52.515.120,11	56.815.139,09	3,59%
DPAM L BONDS EUR QUALITY -J- -CAP-	3.275	EUR	75.250.903,66	80.738.706,00	5,10%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	9.664	EUR	221.985.024,40	225.688.326,68	14,27%
DPAM L EQUIT. US SRI MSCI INDEX -J-	2.502	EUR	115.997.634,40	156.134.884,60	9,87%
FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT EQUIT. F	10.399.555	EUR	27.786.571,00	33.822.472,73	2,14%
FIRST STA EUR-VI-ACC	4.922.000	EUR	15.804.705,80	15.798.143,40	1,00%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
MIROVA EURO GREEN & SUSTAINABLE CORP. BD	216.423	EUR	19.014.922,93	20.187.935,48	1,28%
UBAM POSITIVE IMPACT	246.405	EUR	24.332.222,65	23.378.906,40	1,48%
Total EURO			1.151.182.215,20	1.290.698.974,31	81,60%
IMPAX ENVIRONMENTAL MARKETS IREL X GBP	17.527.915	GBP	49.096.123,99	52.053.776,47	3,29%
Total LIVRE STERLING			49.096.123,99	52.053.776,47	3,29%
Total Fonds d'investissements			1.200.278.339,19	1.342.752.750,78	84,89%
Total du Portefeuille-Titres			1.413.352.755,59	1.566.726.150,72	99,05%

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
SONOVA HLDG A.G. -REG-	16.175	CHF	3.726.921,35	4.341.601,13	0,61%
Total FRANC SUISSE			3.726.921,35	4.341.601,13	0,61%
ORSTED A/S	41.840	DKK	3.301.451,31	2.156.226,84	0,30%
Total COURONNE DANOISE			3.301.451,31	2.156.226,84	0,30%
AIR LIQUIDE	30.535	EUR	4.386.047,40	5.888.369,40	0,82%
AMUNDI S.A.	87.365	EUR	5.186.711,20	5.560.782,25	0,78%
ENEL AZ	687.540	EUR	3.825.019,24	4.207.057,26	0,59%
INFINEON TECHNOLOGIES	62.570	EUR	2.102.352,00	1.971.893,55	0,28%
KBC GROUP S.A.	71.185	EUR	4.780.784,60	4.941.662,70	0,69%
KERRY GROUP PLC	34.410	EUR	3.298.542,60	2.733.530,40	0,38%
KINGSPAN GROUP PLC	28.158	EUR	1.637.669,28	2.378.224,68	0,33%
Total EURO			25.217.126,32	27.681.520,24	3,86%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	19.445	GBP	2.113.093,01	2.158.407,51	0,30%
Total LIVRE STERLING			2.113.093,01	2.158.407,51	0,30%
ALPHABET INC	18.520	USD	2.454.853,45	2.610.977,04	0,36%
AUTODESK INC	16.800	USD	3.226.587,08	4.050.977,78	0,57%
DANAHER CORP.	19.410	USD	4.302.341,38	4.488.023,33	0,63%
DEERE & CO.	7.390	USD	2.734.287,49	2.810.526,48	0,39%
LINDE PLC NPV -NEW-	9.675	USD	2.915.077,50	4.159.533,33	0,58%
NVIDIA CORP	5.395	USD	3.296.086,44	4.513.616,85	0,63%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	5.385	USD	2.997.658,26	2.897.977,64	0,40%
UNITEDHEALTH	7.415	USD	3.273.146,39	3.396.481,94	0,47%
VERALTO	6.470	USD	459.081,73	531.139,07	0,07%
ZOETIS INC. -A-	21.910	USD	3.509.193,31	3.432.769,54	0,48%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			29.168.313,03	32.892.023,00	4,59%
Total Actions Cotées ou Négociées			63.526.905,02	69.229.778,72	9,66%
Obligations					
DH EUROPE 0,75 19-31	1.700.000	EUR	1.337.214,90	1.429.283,50	0,20%
EDP FINANCE 1,875 22-210929	1.500.000	EUR	1.355.527,50	1.385.130,00	0,19%
IBRD 0,00 20-30	1.630.000	EUR	1.315.084,00	1.392.435,65	0,19%
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASS 2,50 22-150138	2.220.000	EUR	2.026.416,00	2.089.053,30	0,29%
RENTEN 0,05 21-31	1.300.000	EUR	1.030.861,00	1.086.364,50	0,15%
SIEMENS 4,00 23-26	1.400.000	EUR	1.399.109,60	1.394.344,00	0,19%
SUEZ 2,375 22-30	1.100.000	EUR	998.673,50	1.029.418,50	0,14%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Etat du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable High					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
UNEDIC 0,00 20-30	1.700.000	EUR	1.343.389,86	1.414.901,50	0,20%
VEOLIA 0,80 20-32	1.600.000	EUR	1.255.680,00	1.321.392,00	0,18%
Total EURO			12.061.956,36	12.542.322,95	1,75%
BECTON 1,957 21-31	1.600.000	USD	1.210.683,85	1.216.629,63	0,17%
EIB 1,625 21-31	1.100.000	USD	874.122,87	855.117,59	0,12%
EIB 3,75 23-33	3.800.000	USD	3.392.218,14	3.376.106,49	0,47%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0,75 20-230930	2.500.000	USD	1.863.023,47	1.857.638,89	0,26%
PROLOGIS 2,875 22-29	1.550.000	USD	1.282.455,59	1.297.378,71	0,18%
VERIZON 1,50 20-30	2.000.000	USD	1.484.546,71	1.512.685,18	0,21%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			10.107.050,63	10.115.556,49	1,41%
Total Obligations			22.169.006,99	22.657.879,44	3,16%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			85.695.912,01	91.887.658,16	12,82%
Fonds d'investissements					
91GSF GLEN JC	1.008.000	EUR	20.736.110,00	21.147.840,00	2,95%
AMUNDI IDX MSCI JAP	258.645	EUR	11.642.350,66	11.844.906,42	1,65%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUIT.EMERGING MARKET -V- -CAP-	52.872	EUR	58.756.750,15	58.688.800,59	8,19%
DPAM -B- EQUIT. DRAGONS SUSTAINABLE -J-	146	EUR	2.967.094,76	2.711.135,32	0,38%
DPAM -B- EQUIT. EUROPE SUSTAINABLE -J-	2.423	EUR	94.216.742,18	106.744.465,41	14,89%
DPAM -B- EQUIT. EUR SMALL CAPS SUSTAINABLE -J-	404	EUR	12.500.523,56	13.276.502,52	1,85%
DPAM -B- EQUIT. NEWGEMS SUSTAINABLE -J-	773	EUR	22.860.926,64	30.041.632,37	4,19%
DPAM -B- EQUIT. WORLD SUSTAINABLE -J-	2.159	EUR	92.314.786,11	118.177.543,76	16,49%
DPAM L BONDS CLIMATE TRENDS SUSTAINABLE -J-	618	EUR	13.585.901,82	14.929.112,52	2,08%
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE -J- -CAP-	697	EUR	19.805.861,48	21.599.979,82	3,01%
DPAM L BONDS GOVT SUSTAINABLE -J- -CAP-	874	EUR	20.088.831,43	20.409.567,53	2,85%
DPAM L EQUIT. US SRI MSCI INDEX -J-	1.443	EUR	66.813.263,04	90.064.395,36	12,57%
FEDERATED HERMES SDG ENGAGEMENT EQUIT. F	9.326.624	EUR	24.919.806,67	30.332.979,24	4,23%
FIRST STA EUR-VI-ACC	3.125.350	EUR	10.020.497,07	10.031.435,90	1,40%
MIROVA EURO GREEN & SUSTAINABLE CORP. BD	36.582	EUR	3.209.825,85	3.409.461,60	0,48%
UBAM POSITIVE IMPACT	161.470	EUR	16.008.268,03	15.313.814,80	2,14%
Total EURO			490.447.539,45	568.723.573,16	79,35%
IMPAX ENVIRONMENTAL MARKETS IREL X GBP	11.761.216	GBP	32.943.457,28	34.928.039,56	4,87%
Total LIVRE STERLING			32.943.457,28	34.928.039,56	4,87%
ABN PARNASSUS US SUSTAINABLE EQUIT. X1 -CAP-	25.566	USD	3.437.585,77	4.502.977,45	0,63%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			3.437.585,77	4.502.977,45	0,63%
Total Fonds d'investissements			526.828.582,50	608.154.590,17	84,86%
Total du Portefeuille-Titres			612.524.494,51	700.042.248,33	97,68%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

DP PATRIMONIAL

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High	% DE L'ACTIF NET
--------------------------------	------------------

BELGIQUE	51,72 %
LUXEMBOURG	24,88 %
ÉTATS-UNIS	8,64 %
IRLANDE	5,08 %
FRANCE	3,45 %
SUISSE	0,93 %
PAYS-BAS	0,87 %
ALLEMAGNE	0,78 %
JERSEY	0,56 %
ITALIE	0,53 %
DANEMARK	0,28 %
SUÈDE	0,28 %
ROYAUME-UNI	0,25 %
Total du Portefeuille-Titres	98,25 %

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	% DE L'ACTIF NET
----------------------------------	------------------

BELGIQUE	41,86 %
LUXEMBOURG	31,26 %
ÉTATS-UNIS	9,49 %
IRLANDE	2,95 %
ALLEMAGNE	2,68 %
FRANCE	2,67 %
ESPAGNE	1,97 %
ITALIE	1,61 %
PAYS-BAS	0,83 %
SUISSE	0,73 %
PORTUGAL	0,57 %
JERSEY	0,48 %
SUÈDE	0,21 %
DANEMARK	0,15 %
ROYAUME-UNI	0,10 %
Total du Portefeuille-Titres	97,56 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	% DE L'ACTIF NET
LUXEMBOURG	39,15 %
BELGIQUE	33,57 %
ÉTATS-UNIS	9,23 %
FRANCE	3,21 %
IRLANDE	2,63 %
ITALIE	2,58 %
ESPAGNE	2,12 %
PAYS-BAS	1,44 %
JERSEY	0,50 %
SUISSE	0,48 %
ALLEMAGNE	0,39 %
PORTUGAL	0,36 %
ROYAUME-UNI	0,16 %
DANEMARK	0,12 %
SUÈDE	0,12 %
Total du Portefeuille-Titres	96,06 %

DP PATRIMONIAL - Strategy Low	% DE L'ACTIF NET
LUXEMBOURG	45,36 %
BELGIQUE	25,39 %
ÉTATS-UNIS	8,35 %
ESPAGNE	3,40 %
FRANCE	3,24 %
ITALIE	3,24 %
IRLANDE	1,78 %
PAYS-BAS	1,58 %
JERSEY	1,04 %
PORTUGAL	0,60 %
ALLEMAGNE	0,37 %
SUISSE	0,29 %
DANEMARK	0,09 %
ROYAUME-UNI	0,04 %
SUÈDE	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	94,79 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	% DE L'ACTIF NET
LUXEMBOURG	71,66 %
BELGIQUE	12,16 %
IRLANDE	3,37 %
ÉTATS-UNIS	3,23 %
FRANCE	2,71 %
PAYS-BAS	1,82 %
ALLEMAGNE	1,03 %
AUTRICHE	0,71 %
FINLANDE	0,45 %
DANEMARK	0,31 %
ITALIE	0,26 %
SUISSE	0,20 %
SUÈDE	0,20 %
ESPAGNE	0,19 %
ROYAUME-UNI	0,11 %
Total du Portefeuille-Titres	98,41 %

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	% DE L'ACTIF NET
LUXEMBOURG	56,36 %
BELGIQUE	24,00 %
IRLANDE	7,37 %
ÉTATS-UNIS	3,93 %
FRANCE	2,61 %
PAYS-BAS	1,39 %
ALLEMAGNE	0,85 %
AUTRICHE	0,60 %
ITALIE	0,41 %
SUISSE	0,39 %
DANEMARK	0,33 %
FINLANDE	0,31 %
ROYAUME-UNI	0,20 %
ESPAGNE	0,17 %
SUÈDE	0,13 %
Total du Portefeuille-Titres	99,05 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable High	% DE L'ACTIF NET
BELGIQUE	38,49 %
LUXEMBOURG	37,59 %
IRLANDE	11,80 %
ÉTATS-UNIS	5,06 %
FRANCE	2,12 %
SUISSE	0,61 %
ITALIE	0,59 %
ALLEMAGNE	0,43 %
PAYS-BAS	0,39 %
ROYAUME-UNI	0,30 %
DANEMARK	0,30 %
Total du Portefeuille-Titres	97,68 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	80,27 %
IT & INTERNET	3,07 %
ETATS	2,34 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,65 %
IMMOBILIER	1,53 %
BANQUES	1,28 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,18 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	1,02 %
PETROLE & DERIVES	0,90 %
TELECOMMUNICATIONS	0,80 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,62 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,59 %
FINANCE	0,56 %
SOURCES D'ENERGIE	0,53 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,49 %
BOISSONS & TABACS	0,34 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,28 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,26 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,20 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,16 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,10 %
DISTRIBUTION	0,08 %
Total du Portefeuille-Titres	98,25 %

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	72,96 %
ETATS	10,81 %
BANQUES	2,16 %
IT & INTERNET	1,80 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,41 %
IMMOBILIER	1,27 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,07 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	0,75 %
PETROLE & DERIVES	0,71 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,66 %
TELECOMMUNICATIONS	0,58 %
BOISSONS & TABACS	0,43 %
SOURCES D'ENERGIE	0,42 %
FINANCE	0,38 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,38 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,35 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,34 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,22 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,21 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,20 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,17 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,11 %
DISTRIBUTION	0,09 %
SERVICES DIVERS	0,08 %
Total du Portefeuille-Titres	97,56 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	72,34 %
ETATS	9,55 %
BANQUES	2,31 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	2,02 %
IT & INTERNET	1,55 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,38 %
IMMOBILIER	0,98 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,82 %
BOISSONS & TABACS	0,77 %
PETROLE & DERIVES	0,74 %
TELECOMMUNICATIONS	0,53 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,51 %
SOURCES D'ENERGIE	0,41 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,41 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,34 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,32 %
FINANCE	0,29 %
DISTRIBUTION	0,24 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,16 %
SERVICES DIVERS	0,12 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,12 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,09 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,06 %
Total du Portefeuille-Titres	96,06 %

DP PATRIMONIAL - Strategy Low	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	69,62 %
ETATS	11,70 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	3,59 %
BANQUES	2,06 %
BOISSONS & TABACS	1,04 %
IT & INTERNET	0,92 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	0,91 %
IMMOBILIER	0,74 %
PETROLE & DERIVES	0,68 %
SERVICES DIVERS	0,56 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,53 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,49 %
DISTRIBUTION	0,32 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,30 %
FINANCE	0,26 %
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	0,24 %
TELECOMMUNICATIONS	0,21 %
TEXTILE & HABILLEMENT	0,19 %
SOURCES D'ENERGIE	0,19 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,14 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,05 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	0,03 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	94,79 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	84,72 %
ETATS	2,58 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	1,87 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,78 %
BANQUES	1,17 %
SOURCES D'ENERGIE	1,08 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	0,74 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	0,73 %
IMMOBILIER	0,67 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,58 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,46 %
IT & INTERNET	0,33 %
TELECOMMUNICATIONS	0,33 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,32 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,29 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,27 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,19 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,16 %
PETROLE & DERIVES	0,12 %
SERVICES DIVERS	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	98,41 %

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	84,90 %
ETATS	1,83 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,79 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	1,77 %
BANQUES	1,25 %
SOURCES D'ENERGIE	1,04 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	0,90 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	0,84 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	0,83 %
IT & INTERNET	0,61 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,58 %
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	0,57 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,52 %
IMMOBILIER	0,45 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,28 %
TELECOMMUNICATIONS	0,24 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,23 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,19 %
PETROLE & DERIVES	0,18 %
SERVICES DIVERS	0,05 %
Total du Portefeuille-Titres	99,05 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable High	% DE L'ACTIF NET
SOCIETES D'INVESTISSEMENT (OPC, FCP)	84,87 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,66 %
ORGANISMES INTERNATIONAUX	1,34 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	1,31 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	1,25 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,02 %
IT & INTERNET	0,93 %
SOURCES D'ENERGIE	0,92 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	0,91 %
BANQUES	0,84 %
PRODUITS CHIMIQUES	0,82 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,47 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	0,38 %
PETROLE & DERIVES	0,30 %
TELECOMMUNICATIONS	0,21 %
SERVICES COMMERCIAUX - PUBLICS	0,20 %
IMMOBILIER	0,18 %
SERVICES DIVERS	0,07 %
Total du Portefeuille-Titres	97,68 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy High	% DE L'ACTIF NET
--------------------------------	------------------

EURO	78,81 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	17,70 %
FRANC SUISSE	0,93 %
COURONNE DANOISE	0,28 %
COURONNE SUÉDOISE	0,28 %
LIVRE STERLING	0,25 %
Total du Portefeuille-Titres	98,25 %

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	% DE L'ACTIF NET
----------------------------------	------------------

EURO	82,06 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	14,36 %
FRANC SUISSE	0,68 %
COURONNE SUÉDOISE	0,21 %
COURONNE DANOISE	0,15 %
LIVRE STERLING	0,10 %
Total du Portefeuille-Titres	97,56 %

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	% DE L'ACTIF NET
--------------------------------------	------------------

EURO	82,27 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	12,91 %
FRANC SUISSE	0,48 %
LIVRE STERLING	0,16 %
COURONNE DANOISE	0,12 %
COURONNE SUÉDOISE	0,12 %
Total du Portefeuille-Titres	96,06 %

DP PATRIMONIAL - Strategy Low	% DE L'ACTIF NET
-------------------------------	------------------

EURO	82,97 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	11,38 %
FRANC SUISSE	0,29 %
COURONNE DANOISE	0,09 %
LIVRE STERLING	0,04 %
COURONNE SUÉDOISE	0,02 %
Total du Portefeuille-Titres	94,79 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse par devise qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	% DE L'ACTIF NET
EURO	92,82 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	3,94 %
LIVRE STERLING	1,33 %
FRANC SUISSE	0,20 %
COURONNE DANOISE	0,12 %
Total du Portefeuille-Titres	98,41 %

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	% DE L'ACTIF NET
EURO	90,07 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	4,92 %
LIVRE STERLING	3,49 %
FRANC SUISSE	0,39 %
COURONNE DANOISE	0,18 %
Total du Portefeuille-Titres	99,05 %

DP PATRIMONIAL - Sustainable High	% DE L'ACTIF NET
EURO	84,97 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	6,63 %
LIVRE STERLING	5,17 %
FRANC SUISSE	0,61 %
COURONNE DANOISE	0,30 %
Total du Portefeuille-Titres	97,68 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse par devise qui a orienté la sélection d'actif.

DP PATRIMONIAL

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DP PATRIMONIAL - Strategy High

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	215.492,696
	- B	23.940,026
	- C1	0,000
	- C2	0,000
	- D1	63.179,330
	- D2	199.787,865
	- LN	59.193,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	502.195,021
	- B	65.116,170
	- C1	23.592,589
	- C2	84.478,510
	- D1	271.245,415
	- D2	233.615,982
	- LN	3.298,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	258.887,784
	- B	26.240,129
	- C1	2.100,002
	- C2	8.349,534
	- D1	55.505,881
	- D2	73.236,827
	- LN	2.400,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	458.799,933
	- B	62.816,067
	- C1	21.492,587
	- C2	76.128,976
	- D1	278.918,864
	- D2	360.167,020
	- LN	60.091,000

DP PATRIMONIAL

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	550.921,053
	- B	47.221,472
	- C1	22.876,681
	- C2	60.570,000
	- D1	348.350,711
	- D2	226.110,647
	- LN	176.307,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	1.586.529,058
	- B	145.980,683
	- C1	102.675,190
	- C2	116.137,069
	- D1	900.081,159
	- D2	670.636,980
	- LN	50.713,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	557.160,908
	- B	41.523,550
	- C1	17.659,134
	- C2	9.045,002
	- D1	199.639,477
	- D2	116.645,717
	- LN	53.575,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	1.580.289,203
	- B	151.678,605
	- C1	107.892,737
	- C2	167.662,067
	- D1	1.048.792,393
	- D2	780.101,910
	- LN	173.445,000

DP PATRIMONIAL

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	142.003,448
	- B	4.252,494
	- C1	0,000
	- C2	0,000
	- D1	72.688,431
	- D2	206.220,807
	- LN	5.825,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	240.352,758
	- B	12.861,721
	- C1	5.642,645
	- C2	10.942,729
	- D1	103.274,030
	- D2	73.891,680
	- LN	23.675,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	61.395,485
	- B	850,461
	- C1	5.642,645
	- C2	0,001
	- D1	50.027,356
	- D2	55.259,211
	- LN	10,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	320.960,721
	- B	16.263,754
	- C1	0,000
	- C2	10.942,728
	- D1	125.935,105
	- D2	224.853,276
	- LN	29.490,000

DP PATRIMONIAL - Strategy Low

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	46.931,279
	- B	11.849,711
	- C1	10.050,000
	- D1	21.370,000
	- D2	178.850,000
	- LN	20.190,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	144.332,078
	- B	16.458,556
	- C1	5.833,985
	- D1	71.191,197
	- D2	32.017,781
	- LN	10.345,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	63.192,643
	- B	6.432,508
	- C1	5.833,985
	- D1	30.249,330
	- D2	417,338
	- LN	50,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	128.070,714
	- B	21.875,759
	- C1	10.050,000
	- D1	62.311,867
	- D2	210.450,443
	- LN	30.485,000

DP PATRIMONIAL

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	788.135,786
	- B	168.176,016
	- C1	69.988,617
	- C2	276.839,337
	- D1	236.337,073
	- D2	416.983,056
	- LN	3.105,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	164.752,542
	- B	32.669,240
	- C1	6.156,567
	- C2	5.296,100
	- D1	64.571,956
	- D2	109.464,260
	- LN	3.007,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	145.452,645
	- B	23.497,182
	- C1	8.126,794
	- C2	31.100,000
	- D1	66.369,803
	- D2	95.302,776
	- LN	0,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	807.435,683
	- B	177.348,074
	- C1	68.018,390
	- C2	251.035,437
	- D1	234.539,226
	- D2	431.144,540
	- LN	6.112,000

DP PATRIMONIAL

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	4.897.089,201
	- B	1.789.093,348
	- C1	543.882,283
	- C2	1.907.396,779
	- D1	1.527.176,623
	- D2	1.964.416,209
	- LN	845,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	893.837,096
	- B	168.973,288
	- C1	61.640,636
	- C2	111.082,526
	- D1	519.436,884
	- D2	451.295,163
	- LN	184.510,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	941.186,030
	- B	216.959,770
	- C1	126.429,047
	- C2	92.499,239
	- D1	430.304,554
	- D2	297.594,374
	- LN	4.825,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	4.849.740,267
	- B	1.741.106,866
	- C1	479.093,872
	- C2	1.925.980,066
	- D1	1.616.308,953
	- D2	2.118.116,998
	- LN	180.530,000

DP PATRIMONIAL

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DP PATRIMONIAL - Sustainable High

Actions en circulation au début de l'exercice	- A	1.352.256,878
	- B	881.339,509
	- C1	169.616,862
	- C2	799.176,936
	- D1	503.880,098
	- D2	1.206.519,886
	- LN	21.330,000
Actions émises au cours de l'exercice	- A	258.898,972
	- B	76.149,336
	- C1	60.064,386
	- C2	117.699,109
	- D1	175.754,845
	- D2	123.232,716
	- LN	231.593,342
Actions remboursées au cours de l'exercice	- A	348.332,685
	- B	308.350,860
	- C1	23.005,948
	- C2	41.037,303
	- D1	168.092,006
	- D2	186.406,519
	- LN	750,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- A	1.262.823,165
	- B	649.137,985
	- C1	206.675,300
	- C2	875.838,742
	- D1	511.542,937
	- D2	1.143.346,083
	- LN	252.173,342

DP PATRIMONIAL

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DP PATRIMONIAL - Strategy High (EUR)	*28.10.2022	16.195.713,00	- A	39.347,130	100,00	EUR
			C2	70.000,000	100,00	EUR
			- D1	37.530,000	100,00	EUR
			- D2	15.080,000	100,00	EUR
	31.03.2023	57.886.062,08	- A	215.492,696	103,03	EUR
			- B	23.940,026	101,20	EUR
			- D1	63.179,330	103,17	EUR
			- D2	199.787,865	103,25	EUR
			- LN	59.193,000	103,28	EUR
	31.03.2024	154.733.546,92	- A	458.799,933	117,18	EUR
			- B	62.816,067	115,08	EUR
			- C1	21.492,587	113,84	EUR
			- C2	76.128,976	116,61	USD
			- D1	278.918,864	117,68	EUR
			- D2	360.167,020	118,01	EUR
- LN			60.091,000	118,05	EUR	
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium (EUR)	*28.10.2022	37.523.317,00	- A	69.191,520	100,00	EUR
			- B	3.900,000	100,00	EUR
			- C1	2.650,000	100,00	EUR
			- D1	108.951,650	100,00	EUR
			- D2	188.540,000	100,00	EUR
			- LN	2.000,000	100,00	EUR
	31.03.2023	146.333.152,71	- A	550.921,053	102,13	EUR
			- B	47.221,472	102,13	EUR
			- C1	22.876,681	102,26	EUR
			- C2	60.570,000	100,43	EUR
			- D1	348.350,711	102,27	EUR
			- D2	226.110,647	102,37	EUR
	31.03.2024	450.283.312,76	- A	1.580.289,203	112,00	EUR
			- B	151.678,605	111,99	EUR
			- C1	107.892,737	112,48	EUR
			- C2	167.662,067	110,74	EUR
			- D1	1.048.792,393	112,48	EUR
			- D2	780.101,910	112,88	EUR
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low (EUR)	*28.10.2022	29.969.000,00	- A	91.190,000	100,00	EUR
			- D1	44.400,000	100,00	EUR
			- D2	164.100,000	100,00	EUR
	31.03.2023	43.918.822,94	- A	142.003,448	101,82	EUR
			- B	4.252,494	100,55	EUR
			- D1	72.688,431	101,93	EUR
			- D2	206.220,807	102,02	EUR
			- LN	5.825,000	100,45	EUR
	31.03.2024	80.568.363,18	- A	320.960,721	110,43	EUR
			- B	16.263,754	109,04	EUR
			- C2	10.942,728	107,74	EUR
			- D1	125.935,105	110,82	EUR
- D2			224.853,276	111,14	EUR	
- LN			29.490,000	109,43	EUR	

DP PATRIMONIAL

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DP PATRIMONIAL - Strategy Low (EUR)	*28.10.2022	25.715.000,00	- A	15.530,000	100,00	EUR
			- C1	10.500,000	100,00	EUR
			- C2	20.000,000	100,00	EUR
			- D1	21.370,000	100,00	EUR
			- D2	190.200,000	100,00	EUR
	31.03.2023	29.340.825,15	- A	46.931,279	101,35	EUR
			- B	11.849,711	99,32	EUR
			- C1	10.050,000	101,44	EUR
			- D1	21.370,000	101,44	EUR
			- D2	178.850,000	101,53	EUR
	31.03.2024	50.191.921,52	- LN	20.190,000	102,14	EUR
			- A	128.070,714	108,03	EUR
			- B	21.875,759	105,87	EUR
			- C1	10.050,000	108,35	EUR
			- D1	62.311,867	108,35	EUR
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low (EUR)	*23.01.2023	190.250.390,00	- D2	210.450,443	108,66	EUR
			- LN	30.485,000	109,32	EUR
			- A	788.037,305	96,12	EUR
			- B	168.296,795	100,84	EUR
			- C1	79.558,617	101,43	EUR
	31.03.2023	192.031.993,70	- C2	276.839,337	101,91	EUR
			- D1	238.307,102	96,70	EUR
			- D2	393.153,825	97,17	EUR
			- A	788.135,786	96,26	EUR
			- B	168.176,016	100,98	EUR
	31.03.2024	204.382.588,03	- C1	69.988,617	101,61	EUR
			- C2	276.839,337	102,12	EUR
			- D1	236.337,073	96,87	EUR
			- D2	416.983,056	97,37	EUR
			- LN	3.105,000	99,32	EUR
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium (EUR)	*23.01.2023	1.372.661.236,20	- A	807.435,683	101,07	EUR
			- B	177.348,074	107,74	EUR
			- C1	68.018,390	108,62	EUR
			- C2	251.035,437	109,39	EUR
			- D1	234.539,226	101,93	EUR
	31.03.2023	1.434.665.132,83	- D2	431.144,540	102,66	EUR
			- LN	6.112,000	106,39	EUR
			- A	4.800.108,503	110,75	EUR
			- B	1.760.665,255	115,43	EUR
			- C1	549.667,193	116,45	EUR
	31.03.2024	1.434.665.132,83	- C2	1.665.284,944	117,14	EUR
			- D1	1.486.618,088	111,65	EUR
			- D2	1.894.297,637	112,31	EUR
			- A	4.897.089,201	111,32	EUR
			- B	1.789.093,348	116,02	EUR
			- C1	543.882,283	117,11	EUR
			- C2	1.907.396,779	117,85	EUR
			- D1	1.527.176,623	112,27	EUR
			- D2	1.964.416,209	112,99	EUR
			- LN	845,000	101,35	EUR

DP PATRIMONIAL

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
	31.03.2024	1.581.755.066,34	- A	4.849.740,267	119,33	EUR
			- B	1.741.106,866	126,31	EUR
			- C1	479.093,872	127,88	EUR
			- C2	1.925.980,066	129,01	EUR
			- D1	1.616.308,953	120,81	EUR
			- D2	2.118.116,998	121,86	EUR
			- LN	180.530,000	110,94	EUR
DP PATRIMONIAL - Sustainable High (EUR)	*23.01.2023	653.851.827,51	- A	1.340.146,093	129,98	EUR
			- B	892.829,409	134,54	EUR
			- C1	169.706,862	136,76	EUR
			- C2	811.227,139	136,52	EUR
			- D1	521.544,505	131,22	EUR
			- D2	1.191.061,337	132,09	EUR
	31.03.2023	659.460.508,75	- A	1.352.256,878	130,99	EUR
			- B	881.339,509	135,59	EUR
			- C1	169.616,862	136,76	EUR
			- C2	799.176,936	137,71	EUR
			- D1	503.880,098	132,32	EUR
			- D2	1.206.519,886	133,24	EUR
	31.03.2024	716.693.000,34	- LN	21.330,000	100,70	EUR
			- A	1.262.823,165	143,73	EUR
			- B	649.137,985	150,83	EUR
			- C1	206.675,300	152,59	EUR
			- C2	875.838,742	153,96	EUR
			- D1	511.542,937	145,63	EUR
			- D2	1.143.346,083	146,94	EUR
			- LN	252.173,342	112,58	EUR

*Date de calcul de la première VNI

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif, sur la base de la valeur nette d'inventaire non-officielle calculée à la clôture de l'exercice.

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

Les actions ou les parts des organismes de placement collectif sont évalués sur la base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible au 31 mars 2024, ou non officielle si celle-ci est de date plus récente (sur base dans ce cas d'une valeur nette d'inventaire probable, estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration, ou sur base d'autres sources telles qu'une information du gérant dudit OPC).

Les titres et produits dérivés cotés à une bourse officielle sont évalués sur la base du dernier cours de clôture disponible au 31 mars 2024 et, s'il y a plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture du marché principal du titre en question. Si le dernier cours de clôture connu au jour d'évaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

Les contrats de change à terme sont évalués sur la base des taux "forward" de clôture au 31 mars 2024.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus..

c) Conversion des devises étrangères

La comptabilité de la SICAV est tenue en EUR. Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur boursière des titres en portefeuille en d'autres devises que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et frais en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de paiement.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de la SICAV, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation des plus ou moins-values non réalisées à la fin de l'exercice figure également dans le résultat des opérations.

f) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres est disponible sans frais au siège de la SICAV.

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

g) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont comptabilisés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l' "ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

Lorsque la SICAV fait face à des frais concernant un compartiment en particulier, ces derniers sont alloués à ce compartiment. Les dépenses non attribuables à un compartiment en particulier sont réparties entre les différents compartiments au prorata de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment.

h) Etats financiers combinés

Les états financiers combinés sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

NOTE 2 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de gestion	6.900.819,29	EUR
Commission de banque dépositaire	78.997,84	EUR
Taxe d'abonnement	216.981,40	EUR
Frais et commissions divers	674.602,70	EUR
Total	7.871.401,23	EUR

NOTE 3 - COMMISSION DE GESTION

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit de la SICAV une commission annuelle dont les taux sont repris dans le tableau ci-après. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens de chacune des classes d'actions de chacun des compartiments au cours du trimestre sous revue.

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit du Compartiment une commission annuelle fixée à :

Compartiments	Classe d'actions	Commission de gestion
DP PATRIMONIAL - Strategy High	A	Max 1,20% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy High	B	Max 1,20% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy High	C1 (*)	Max 0,90% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy High	C2	Max 0,70% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy High	D1	Max 0,90% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy High	D2	Max 0,70% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy High	LN	Max 0,70% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	A	Max 1,100% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	B	Max 1,100% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	C1	Max 0,800% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	C2	Max 0,550% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	D1	Max 0,800% p.a.

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	D2	Max 0,550% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	LN	Max 0,550% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	A	Max. 1,000% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	B	Max. 1,000% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	C1 (**)	Max. 0,55% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	C2 (***)	Max. 1,000% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	D1	Max 0,750% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	D2	Max 0,550% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	LN	Max 0,550% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Low	A	Max. 0,900% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Low	B	Max. 0,900% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Low	C1	Max 0,700% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Low	D1	Max 0,700% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Low	D2	Max 0,500% p.a.
DP PATRIMONIAL - Strategy Low	LN	Max 0,500% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	A	Max. 0,90% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	B	Max. 0,90% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	C1	Max. 0,70% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	C2	Max. 0,50% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	D1	Max. 0,70% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	D2	Max. 0,50% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	LN	Max. 0,50% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	A	Max. 1,10% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	B	Max. 1,10% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	C1	Max. 0,80% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	C2	Max. 0,55% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	D1	Max. 0,80% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	D2	Max. 0,55% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	LN	Max. 0,55% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	A	Max. 1,20% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	B	Max. 1,20% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	C1	Max. 0,90% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	C2	Max. 0,70% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	D1	Max. 0,90% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	D2	Max. 0,70% p.a.
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	LN	Max. 0,70% p.a.

(*) à partir du 20/04/2023

(**) du 21/12/2023 au 12/02/2024

(***) à partir du 14/07/2023

Cette commission est payable trimestriellement et est calculée sur base des actifs nets moyens de chacune des classes d'actions du Compartiment au cours du trimestre sous revue.

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Les commissions de gestion cumulées ne pourront excéder 3 %. Lorsque le compartiment investira dans des OPC du même promoteur, aucune commission d'entrée ou de sortie se rattachant à l'OPC dont les parts sont acquises ne pourra être mise à charge du compartiment.

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

NOTE 4 - TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise à Luxembourg à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05%, payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à chaque fin de trimestre.

La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'avoirs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe.

La SICAV étant enregistrée en Belgique, elle est soumise à une taxe au taux annuel de 0,0925% calculée pour l'année 2024 sur base de la valeur des actions distribuées en Belgique telle qu'établie au 31 décembre 2023 et pour l'année 2023, sur base de la valeur des actions distribuées en Belgique telle qu'établie au 31 décembre 2022. Le montant relevant des 3 mois écoulés de l'année civile 2024 est enregistré en "taxe et frais payés d'avance".

NOTE 5 - FRAIS D'ADMINISTRATION

En rémunération de ses fonctions d'Agent Domiciliaire, d'Agent Administratif, d'Agent de Transfert et Teneur de Registre de la SICAV, la Société de Gestion reçoit à charge du Compartiment, les rémunérations suivantes :

- une commission annuelle au taux maximum de 0,100 %, payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du Compartiment au cours du trimestre sous revue;
- une commission annuelle forfaitaire de EUR 2.000,00 par classe d'actions active au sein du Compartiment répartie sur l'ensemble des classes d'actions actives du Compartiment au prorata des actifs de chaque classe concernée.

NOTE 6 - COMMISSION DE BANQUE DÉPOSITAIRE

En rémunération de ses prestations, la Banque Dépositaire reçoit du Compartiment une commission annuelle aux taux maximum de 0,050 % par an pour le Compartiment. Cette commission est payable trimestriellement et calculée sur base des actifs nets moyens du Compartiment au cours du trimestre sous revue.

NOTE 7 - FRAIS DE TRANSACTIONS

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous.

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

Le montant des frais de transaction par compartiment et par devise :

Compartiments	Devise	Frais de transaction
DP PATRIMONIAL - Strategy High	EUR	130,645.47
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium	EUR	260,812.68
DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low	EUR	51,534.03
DP PATRIMONIAL - Strategy Low	EUR	30,426.25
DP PATRIMONIAL - Sustainable Low	EUR	21,264.77
DP PATRIMONIAL - Sustainable Medium	EUR	222,237.61
DP PATRIMONIAL - Sustainable High	EUR	130,501.85
	EUR	847,422.66

NOTE 8 - FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publication, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires et d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ).

NOTE 9 - AUTRES REVENUS

Les autres revenus reprennent principalement les rétrocessions de commissions de gestion appliquées par les fonds cibles dans lesquels le compartiment investit.

NOTE 10 - FUTURES

Les contrats futures sont évalués selon la méthode décrite au point a) de la Note 1) chaque jour ouvrable bancaire. Les gains/(pertes) non-réalisés résultant des contrats futures ouverts à la date de clôture sont enregistrés directement dans les avoirs en banque. Toute variation de l'appel de marge qui ne serait pas encore transférée en avoirs en banque à la date de clôture est reflétée dans le compte "A recevoir du/(payer au) broker sur futures".

Au 31 mars 2024, les contrats futures suivants sont déposés chez Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.:

DP PATRIMONIAL - Strategy High :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	1	EURO-BUND FUTURE JUN 24	680,00	100.322,00
JPY	6	TOPIX INDEX FUTURE JUN 24	18.170,41	1.009.764,30
USD	15	MSCI EMERGING MKTS F JUN 24	2.907,41	722.493,06
		Total	21.757,82	1.832.579,36

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 20.002,13 en faveur de la contrepartie à la clôture.

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	16	EURO-BUND FUTURE JUN 24	11.040,00	1.605.152,00
GBP	13	LONG GILT FUTURE JUN 24	26.375,81	1.551.788,99
JPY	12	TOPIX INDEX FUTURE JUN 24	36.340,81	2.019.528,60
USD	19	ULTRA 10YR US TREAS JUN 24	6.734,71	1.799.254,92
		Total	80.491,33	6.975.724,51

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 213.631,71 en faveur de la contrepartie à la clôture.

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-2	EURO-BUND FUTURE JUN 24	-1.360,00	200.644,00
GBP	2	LONG GILT FUTURE JUN 24	3.813,09	238.736,77
USD	3	ULTRA 10YR US TREAS JUN 24	1.063,38	284.092,88
		Total	3.516,47	723.473,65

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 21.535,85 en faveur de la contrepartie à la clôture.

DP PATRIMONIAL - Strategy Low :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-2	EURO BOBL FUTURE JUN 24	-700,00	197.918,00
EUR	1	EURO-BUND FUTURE JUN 24	680,00	100.322,00
GBP	1	LONG GILT FUTURE JUN 24	1.894,85	119.368,38
USD	3	ULTRA 10YR US TREAS JUN 24	1.063,38	284.092,88
		Total	2.938,23	701.701,26

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 18.056,16 en faveur de la contrepartie à la clôture.

DP PATRIMONIAL - Sustainable Low :

DEVISE	NOMBRE DE CONTRATS	DESCRIPTION	+ / - VALUE NON REALISEE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
EUR	-49	EURO-BUND FUTURE JUN 24	-34.300,00	4.915.778,00
		Total	-34.300,00	4.915.778,00

Au titre de ces contrats futures, le compartiment maintenait auprès de la Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. un dépôt de garantie de EUR 152.488,00 en faveur de la contrepartie à la clôture.

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

NOTE 11 - CHANGES À TERME

Au 31 mars 2024, les changes à terme suivants ont été conclus auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.:

DP PATRIMONIAL - Strategy High :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	JPY	257.000.000	EUR	1.600.847,14	-19.546,70	1.572.321,27
23/05/2024	CHF	213.000,00	EUR	225.018,22	-5.221,76	218.966,85
23/05/2024	EUR	645.423,03	USD	700.000,00	-1.360,57	648.148,15
10/05/2024	EUR	467.959,57	USD	506.000,00	181,43	468.518,52
				Total	-25.947,60	2.907.954,79

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	CHF	537.000,00	EUR	567.299,46	-13.164,74	552.043,18
23/05/2024	JPY	1.104.000.000	EUR	6.876.790,83	-83.967,12	6.754.251,69
10/05/2024	EUR	2.078.998,23	USD	2.248.000,00	806,01	2.081.481,48
23/05/2024	EUR	13.729.069,85	USD	14.890.000,00	-28.941,30	13.787.037,04
				Total	-125.267,15	23.174.813,39

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

DP PATRIMONIAL - Strategy Medium Low :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	JPY	193.000.000	EUR	1.202.192,60	-14.679,03	1.180.770,45
23/05/2024	USD	350.000,00	EUR	323.325,64	47,34	324.074,07
23/05/2024	CHF	160.000,00	EUR	169.027,77	-3.922,46	164.482,14
23/05/2024	EUR	3.973.961,79	USD	4.310.000,00	-8.377,23	3.990.740,74
10/05/2024	EUR	440.214,93	USD	476.000,00	170,67	440.740,74
				Total	-26.760,71	6.100.808,14

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

DP PATRIMONIAL - Strategy Low :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
23/05/2024	CHF	105.000,00	EUR	110.924,48	-2.574,12	107.941,40
23/05/2024	USD	705.000,00	EUR	651.270,21	95,38	652.777,78
23/05/2024	JPY	109.600.000	EUR	682.695,90	-8.335,87	670.530,78
10/05/2024	EUR	391.199,40	USD	423.000,00	151,66	391.666,67
23/05/2024	EUR	3.084.200,04	USD	3.345.000,00	-6.501,59	3.097.222,22
				Total	-17.164,54	4.920.138,86

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

NOTE 12 – DIVIDENDES PAYES

Le Conseil d'Administration de la SICAV DP PATRIMONIAL a décidé, en date du 25 mai 2023, de payer un dividende aux actions de distribution des compartiments suivants :

Compartiments	Classes	Code ISIN	Devise	Montant par part
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE LOW	A	LU1602188515	EUR	1.53
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE LOW	D1	LU1862521017	EUR	1.54
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE LOW	D2	LU1862521280	EUR	1.55
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE MEDIUM	A	LU1602188945	EUR	1.66
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE MEDIUM	D1	LU1862521447	EUR	1.66
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE MEDIUM	D2	LU1862521793	EUR	1.7
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE HIGH	A	LU1602189679	EUR	1.82
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE HIGH	D1	LU1862522098	EUR	1.83
DP PATRIMONIAL SUSTAINABLE HIGH	D2	LU1862522254	EUR	1.85

Les actions ont été cotées ex-dividende à partir du 2 juin 2023. Le paiement a été effectué en date du 9 juin 2023.

NOTE 13 - EVÈNEMENT(S) SURVENU(S) PENDANT L'EXERCICE

Les classes suivantes ont été lancées au cours de l'exercice dans les compartiments suivants :

DP PATRIMONIAL STRATEGY HIGH : C1 au 20/04/23

DP PATRIMONIAL STRATEGY MEDIUM LOW: C2 au 14/07/23

La classe suivante a été fermée au cours de l'exercice dans le compartiment suivant :

DP PATRIMONIAL STRATEGY MEDIUM LOW: C1 au 13/02/24

DP PATRIMONIAL

Notes aux états financiers au 31 mars 2024

NOTE 14 - EVÈNEMENT(S) POSTÉRIEUR(S) À L'EXERCICE

Le compartiment SELECT PORTFOLIO - CRI MEDIUM de la SICAV SELECT PORTFOLIO a été absorbé dans le compartiment DP PATRIMONIAL - CRI MEDIUM de la SICAV DP PATRIMONIAL en date du 13 mai 2024.

SELECT PORTFOLIO – CRI Medium (Compartiment Absorbé)			DP PATRIMONIAL – CRI Medium (Compartiment Absorbant)	
Classe B	LU1742521229	Recevra une (1) action de	Classe B	LU1742521229
Classe C1	LU1742521732	Recevra une (1) action de	Classe C1	LU1742521732
Classe C2	LU1742523357	Recevra une (1) action de	Classe C2	LU1742523357

NOTE 15 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales pour les compartiments en vertu de l'article 8 (1) du SFDR comme requis par l'article 50 (2) des SFDR RTS sont divulguées dans l'annexe non audité "Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852".

DP PATRIMONIAL

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 mars 2024

Détermination du risque global

Chaque compartiment de la SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son actif net total. L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV sera celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes. Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

Rémunération

Politique de rémunération DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A. LUXEMBOURG

A) Généralités

Degroof Petercam Asset Services S.A. ("DPAS") applique une politique de rémunération qui a été conçue de façon à ne pas encourager les prises de risque inconsidérées. À cet égard, ladite politique intègre, dans son système de gestion des performances, des critères de risque spécifiquement adaptés aux divisions concernées. DPAS a mis en place toute une série de garde-fous destinés à empêcher le personnel de prendre des risques inconsidérés par rapport au profil d'activité.

La structure de gouvernance de la politique de rémunération ("la Politique") vise à éviter tout conflit d'intérêts en interne. La Politique est établie par le Comité de rémunération et approuvée par le Directoire. La Politique suit un processus rigoureux définissant les principes, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, la révision et l'actualisation de la Politique avec l'implication du Directoire, des Ressources Humaines, de l'audit interne et des autres fonctions de contrôle.

Les performances sont évaluées au niveau du Groupe et de DPAS. Les évaluations individuelles du personnel sont fondées sur la fixation d'objectifs financiers et non financiers déterminés en fonction des spécificités et de la portée de la fonction du collaborateur évalué. Par conséquent, les évaluations individuelles portent sur l'accomplissement ou non par le collaborateur des objectifs qui lui ont été assignés et à apprécier sa création de valeur à long terme. De surcroît, les performances permettent également l'évaluation des compétences commerciales et relationnelles et sont liées aux réalisations individuelles du collaborateur. Les critères pris en compte pour établir la rémunération fixe sont : la complexité des tâches, le niveau de responsabilité, les performances ainsi que les conditions du marché local.

B) Méthodologie

DPAS est titulaire d'une double licence, puisqu'elle exerce d'une part en qualité de société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA").

Dans le cadre de ces deux lois, les responsabilités incombant à DPAS pour l'exercice de ses deux métiers sont relativement similaires. DPAS estime pouvoir affirmer à bon droit que son personnel est rémunéré de la même façon pour les tâches relevant de l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").

DP PATRIMONIAL

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 mars 2024

Par conséquent, la rémunération, comme précédemment évoqué, est le rapport entre les actifs sous gestion ("ASG") de tous les OPCVM sous la responsabilité de DPAS et le total des ASG additionné des Actifs Sous Administration ("ASA"). Sur la base des ASG et ASA calculés au 31 décembre 2023, ce ratio s'élève à 55,90%.

Au 31 décembre 2023, DPAS, la société de gestion, totalisait 27,915 milliards EUR d'ASG pour les OPCVM.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à l'ensemble des OPCVM gérés, il convient d'appliquer le ratio susmentionné à la rémunération annuelle du personnel concerné.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à cet OPCVM uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel concerné le ratio découlant du rapport entre les ASG de cet OPCVM et le total des ASG de l'ensemble des OPCVM.

C) Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la Société de Gestion sur la base des ASG de tous les OPCVM :

Catégorie de personnel	Nombre de bénéficiaires (*)	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Senior Management (**)	4	710,189	558,185	152,004
Personnel identifié (***)	2	207,399	177,720	29,679
Autre personnel	129	5,514,500	5,101,123	413,377
	135	6,432,088	5,837,028	595,060

(*) Aucun critère de proportionnalité n'est appliqué

(**) Directoire

(***) Personnel identifié autre que celui reporté dans la catégorie Senior Management

Tous les chiffres se rapportent à l'année civile 2023.

D) Plus-values (carried interest) versées par les OPCVM

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un quelconque OPCVM.

E) Revue de la politique de rémunération

• Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre :

La Politique de Rémunération de DPAS a été revue et mise à jour en 2023. La Politique de Rémunération de DPAS a été validée par le Directoire le 20 décembre 2023. Aucune irrégularité n'a été identifiée.

• Modification importante de la politique de rémunération adoptée :

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications importantes de la Politique de rémunération.

DP PATRIMONIAL

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 mars 2024

Rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs indépendants de la SICAV pour l'exercice s'est élevée à un total de 20 000 euros.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ("SFTR")

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365 (ci-après le "Règlement"), la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

A la date des états financiers, la SICAV n'est pas concernée par les exigences de publications SFTR. Aucune opération correspondante n'a été réalisée au cours de la période de référence des états financiers.

Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Tous les compartiments de la SICAV favorisent les caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques dans leur stratégie mais n'ont pas d'objectif de durabilité spécifique et mesurable dans leurs investissements. Néanmoins, ces compartiments investissent dans des investissements durables et, en tant que tel, se classent dans la catégorie de l'article 8 du règlement. Ces annexes sont non auditées.

Les informations périodiques suivantes n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part du réviseur d'entreprises.



DP PATRIMONIAL

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B 271.092

ANNEXE NON AUDITÉE DU RAPPORT ANNUEL au 31 mars 2024

Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP PATRIMONIAL STRATEGY - HIGH

Identifiant d'entité juridique:
391200RYOENRP6BAG60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52.86% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.68 (voir GSIP pour plus d'explication sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 52.86% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	83.40%	83.40%
Investissement Durable	58.80%	52.86%
Autres investissement Environnemental	4.00%6	23.84%
Social	6.00%6	21.86%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.68	2.68
Indicateur de durabilité b.	58.80%	52.86%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables , c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées (>1%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 52.86% d'investissements durables et 7.12% de sociétés alignées à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

- 1) En ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.
 - c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.
 - d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.
- 2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.
 - b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.
 - c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

- Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- “PIN 15 : GHG intensity”
- “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l’intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L’indicateur fait partie intégrante de l’analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc. [@SF1]

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’ a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	3.53%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	2.58%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	2.22%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2.08%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	1.56%	Pays-Bas
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	1.54%	Taiwan
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	1.37%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	1.20%	France
APPLE INC	Technologie de l'information	1.03%	Etats-Unis
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	1.02%	France
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	1.00%	Suisse
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.99%	Grande-Bretagne
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.98%	France
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.83%	Etats-Unis
TENCENT HLDG	Services de communication	0.74%	Chine



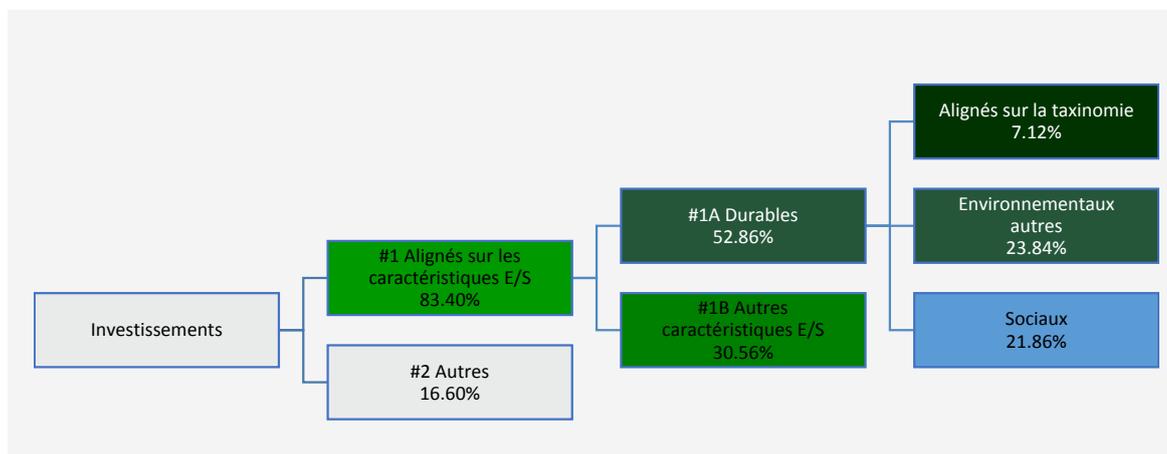
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 83.4% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 23.84% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 21.86% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	15.36%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	21.60%
Télécommunications	Télécommunications	8.08%
Finances	Finances	18.21%
Soins de santé	Soins de santé	12.51%
Services de consommation	Services de consommation	18.63%
Énergie	Énergie	5.61%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.12% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

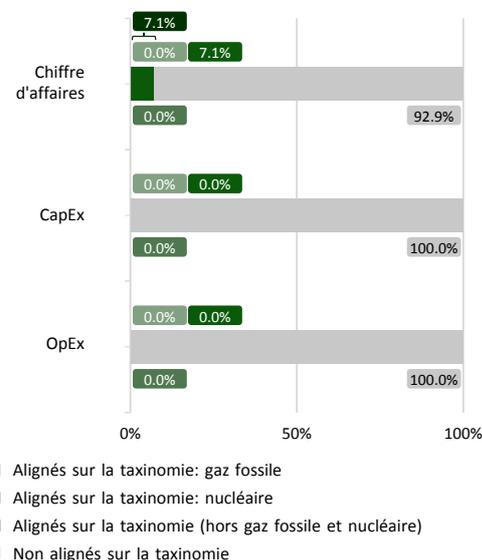
- Oui :
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

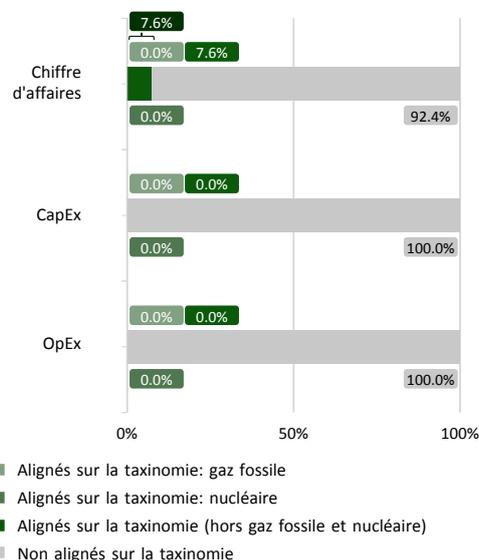
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 93.8% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	2.23%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	7.12%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 23.84% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxinomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 21.86% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

sociales minimales?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 0.5% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclu les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

Le Compartiment n'a investi que 1.05% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 59.27% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place: https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement: FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP PATRIMONIAL STRATEGY - MEDIUM

Identifiant d'entité juridique:
391200PYNSNPTWM4LR05

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45.60% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.36 (voir GSIP pour plus d'explications sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 45.6% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	82.30%	78.70%
Investissement Durable	49.20%	45.60%
Autres investissement Environnemental	38.00%	22.40%
Social	52.00%	16.75%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.36	2.36
Indicateur de durabilité b.	49.20%	45.60%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables , c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 45.6% d'investissements durables et 6.41% d'investissements alignés à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

- 1) En ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.
 - c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.
 - d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.
- 2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.
 - b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.
 - c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.
 - Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :
 - “PIN 15 : GHG intensity”
 - “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’ a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	2.33%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	1.72%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	1.51%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	1.41%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	1.06%	Taiwan
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	1.00%	Pays-Bas
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.87%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	0.73%	France
APPLE INC	Technologie de l'information	0.72%	Etats-Unis
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	0.69%	Suisse
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	0.65%	France
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.59%	France
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.57%	Grande-Bretagne
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.54%	Etats-Unis
ROCHE HOLDING LTD	Soins de santé	0.53%	Suisse



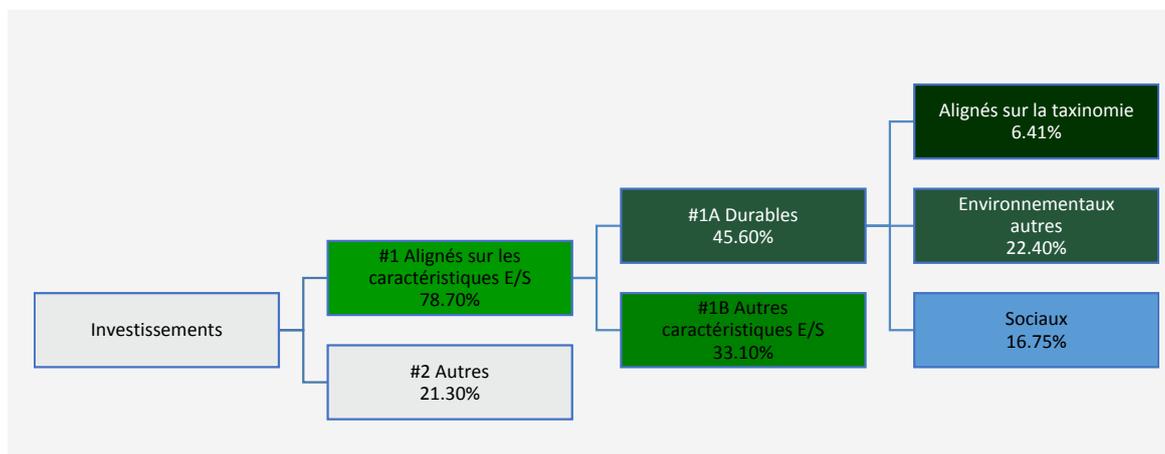
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 78.7% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 22.4% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 16.75% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	14.83%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	21.86%
Télécommunications	Télécommunications	8.03%
Finances	Finances	18.41%
Soins de santé	Soins de santé	12.98%
Services de consommation	Services de consommation	18.52%
Énergie	Énergie	5.37%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 6.41% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

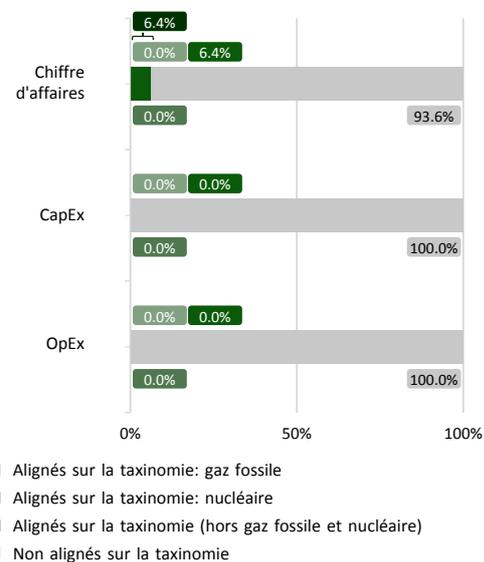
- Oui :
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

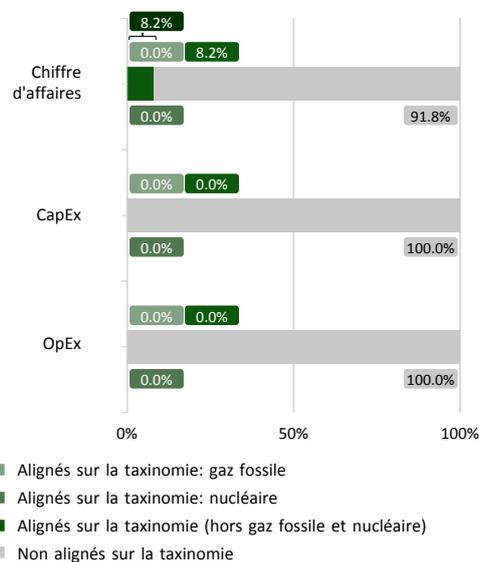
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 78% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	1.96%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	6.41%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 22.4% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxonomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 16.75% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 0.5% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclu les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

Le Compartiment n'a investi que 0.97% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 50.2% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place: https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement: FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP PATRIMONIAL STRATEGY - MEDIUM LOW

Identifiant d'entité juridique:
3912004MDS3D5STBSZ09

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46.19% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.44 (voir GSIP pour plus d'explications sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 46.19% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	78.50%	74.30%
Investissement Durable	50.30%	46.19%
Autres investissement Environnemental	37.50%	22.87%
Social	49.80%	15.96%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.44	2.44
Indicateur de durabilité b.	50.30%	46.19%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables, c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées (>1%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 46.19% d'investissements durables et 7.36% de sociétés alignées à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

- 1) En ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.
 - c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.
 - d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.
- 2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.
 - b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.
 - c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.
 - Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :
 - “PIN 15 : GHG intensity”
 - “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct : Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	1.69%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	1.25%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	1.12%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	1.04%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	0.78%	Taiwan
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	0.75%	Pays-Bas
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.66%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	0.55%	France
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	0.51%	Suisse
APPLE INC	Technologie de l'information	0.49%	Etats-Unis
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.49%	France
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.48%	Grande-Bretagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	0.48%	France
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.40%	Etats-Unis
ROCHE HOLDING LTD	Soins de santé	0.40%	Suisse



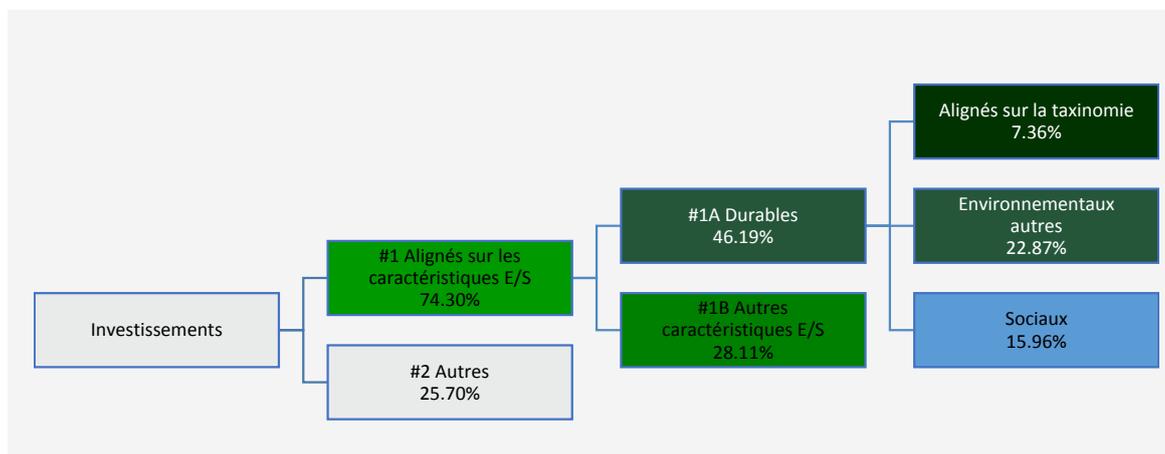
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 74.3% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 22.87% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 15.96% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	16.12%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	19.44%
Télécommunications	Télécommunications	6.78%
Finances	Finances	18.80%
Soins de santé	Soins de santé	13.72%
Services de consommation	Services de consommation	19.25%
Énergie	Énergie	5.89%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.36% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

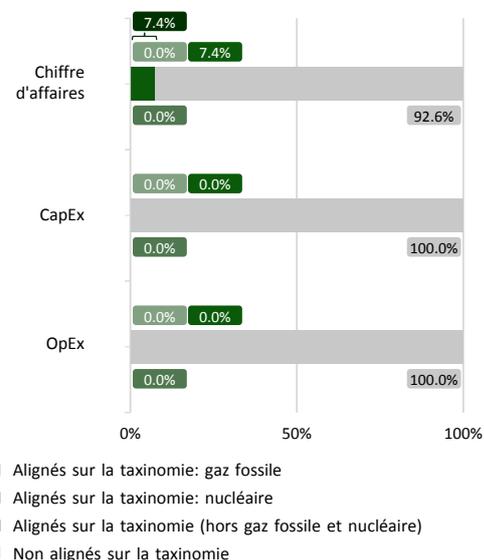
- Oui :
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

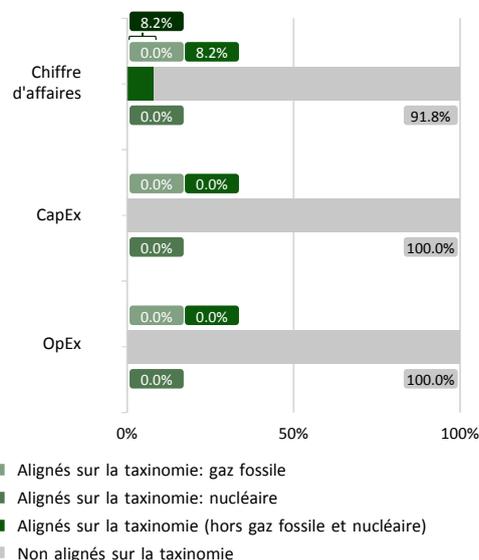
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
 - des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
 - des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 80.5% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	2.48%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	7.36%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 22.87% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxonomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 15.96% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 8.7% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclu les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

Le Compartiment n'a investi que 0.97% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum de 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 50.23% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place: https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement: FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP PATRIMONIAL STRATEGY - LOW

Identifiant d'entité juridique:
391200CVMUG4GFKXBB22

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 44.50% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille : score SDG total du portefeuille : +2.33 (voir GSIP pour plus d'explications sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 44.5% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés) :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines :

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance ;

Pour les investissements en OPC :

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2023	2024
E/S Caractéristiques	75.40%	72.40%
Investissement Durable	47.50%	44.50%
Autres investissement Environnemental	35.40%	22.93%
Social	44.00%	13.96%

Période de référence	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.33	2.33
Indicateur de durabilité b.	47.50%	44.50%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 20% d'investissements durables , c'est-à-dire des investissements visant :

- des sociétés alignées (>1%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique) ;

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 20% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 44.5% d'investissements durables et 7.63% de sociétés alignées à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

- 1) En ce qui concerne les PIN environnementales :
 - a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l’empreinte carbone.
 - b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l’environnement.
 - c) le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.
 - d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.
- 2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d’investissement :
 - a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l’homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l’OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l’univers de l’investissement.
 - b) en outre, le filtre et l’analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l’éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.
 - c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l’analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.
 - Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :
 - “PIN 15 : GHG intensity”
 - “PIN 16 : Investee countries subject to social violations”

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d’investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l’homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l’univers des investissements éligibles. Le Compartiment n’ a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L’analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l’homme et le niveau de violence au sein du pays, l’engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l’exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	1.11%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	0.79%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	0.70%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	0.64%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	0.48%	Pays-Bas
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	0.47%	Taiwan
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.42%	Danemark
TOTALENERGIES SE	Énergie	0.37%	France
NESTLE LTD - NAMEN-AKT	Consommateurs de base	0.32%	Suisse
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.32%	France
APPLE INC	Technologie de l'information	0.31%	Etats-Unis
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	0.30%	France
ASTRAZENECA PLC	Soins de santé	0.27%	Grande-Bretagne
JPMORGAN CHASE CO	Finances	0.27%	Etats-Unis
ENEL SPA - AZ NOM	Services	0.23%	Italie



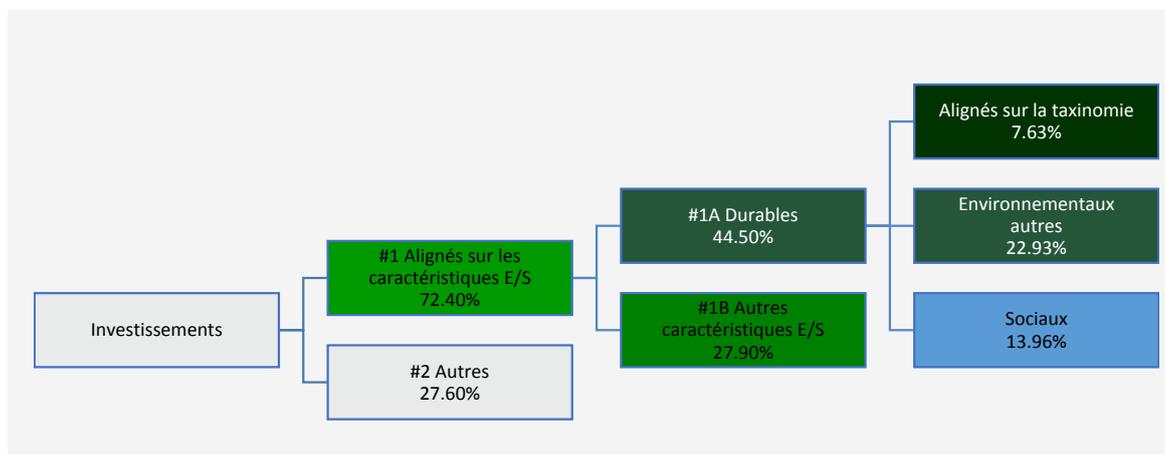
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 72.4% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 22.93% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 13.96% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Voici la répartition sectorielle telle que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Matériaux et Industrie	Matériaux et Industrie	15.02%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	21.37%
Télécommunications	Télécommunications	7.90%
Finances	Finances	19.17%
Soins de santé	Soins de santé	12.63%
Services de consommation	Services de consommation	18.29%
Énergie	Énergie	5.62%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 7.63% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 1%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

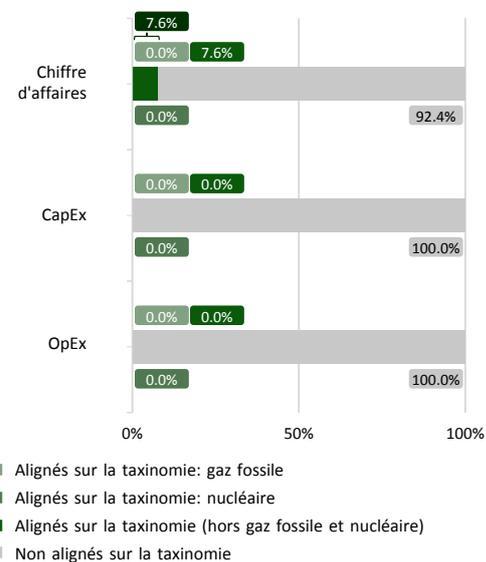
- Oui :
 Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

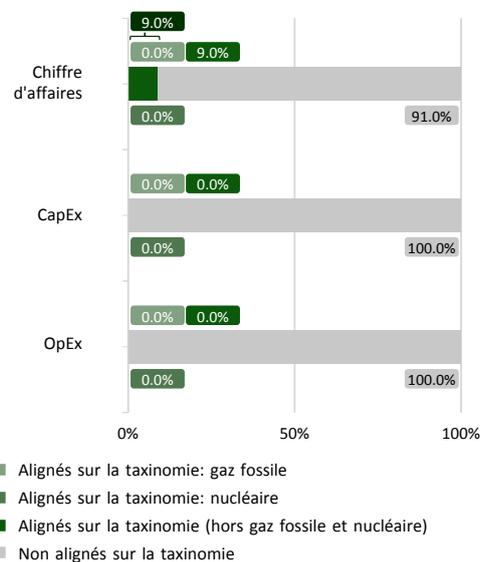
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 84.5% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
1 avril 2022 - 31 mars 2023	2.62%
1 avril 2023 - 31 mars 2024	7.63%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 22.93% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme nette pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxonomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 13.96% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 7.4% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclu les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de préventions (risque ex ante) et de contrôles (risque ex post) sont appliqués afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

Le Compartiment n'a investi que 0.8% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 50.97% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place: https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement: FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP PATRIMONIAL - SUSTAINABLE LOW

Identifiant d'entité juridique:
3912006X0Z5GMC026V56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61.34% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille: score SDG total du portefeuille: +2.0 (voir GSIP pour plus d'explication sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 61.34% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés):

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines:

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance;

Pour les investissements en OPC:

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
E/S Caractéristiques	82.70%	84.10%	87.60%
Investissement Durable	50.70%	55.20%	61.34%
Autres investissement Environnemental	37.00%	39.00%	33.84%
Social	50.00%	12.70%	15.96%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2	2.5	2
Indicateur de durabilité b.	50.70%	55.20%	61.34%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 50% d'investissements durables, c'est-à-dire des investissements visant:

- des sociétés alignées (>2%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique);

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 50% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 61.34% d'investissements durables et 11.53% d'investissement aligné à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 15 : GHG intensity"

- "PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n' a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l'exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

PIN 15 : GHG intensity

PIN 16 : Investee countries subject to social violations

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	1.71%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	0.59%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	0.56%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	0.49%	Pays-Bas
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.47%	Danemark
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	0.44%	Taiwan
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.44%	France
DANAHER CORP - REG SHS	Soins de santé	0.42%	Etats-Unis
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	0.42%	France
AMUNDI SA	Finances	0.38%	France
LINDE PLC NPV -NEW-	Matériaux	0.35%	Etats-Unis
UNITEDHEALTH GROUP INC	Soins de santé	0.34%	Etats-Unis
KBC GROUPE SA/NV	Finances	0.32%	Belgique
L'OREAL SA	Consommateurs de base	0.31%	France
KINGSPAN GROUP	Industrie	0.31%	Irlande



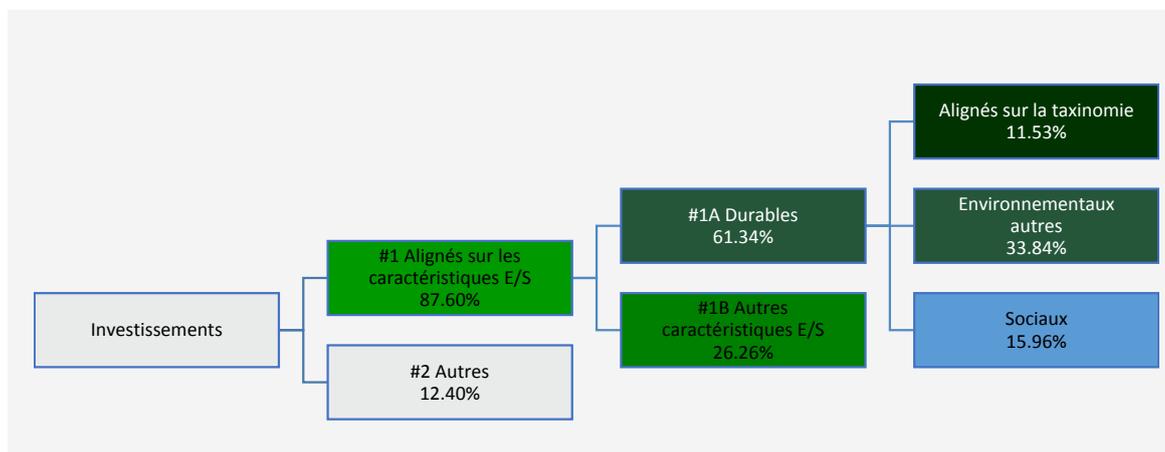
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 87.6% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Le Compartiment a investi 33.84% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 15.96% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le compartiment investit dans des OPCVM de type obligataire et de type action, suivant ou non des objectif d'investissement durables. Voici la répartition sectorielle tel que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finances	Finances	13.76%
Immobilier	Immobilier	0.78%
Télécommunications	Télécommunications	3.69%
Énergie	Énergie	0.34%
Industrie	Industrie	13.90%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	23.99%
Consommation non-cyclique	Consommation non-cyclique	6.73%
Soins de santé	Soins de santé	15.34%
Services publics	Services publics	8.03%
Matériaux	Matériaux	5.50%
Consommation cyclique	Consommation cyclique	7.92%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 11.53% aux objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 2%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

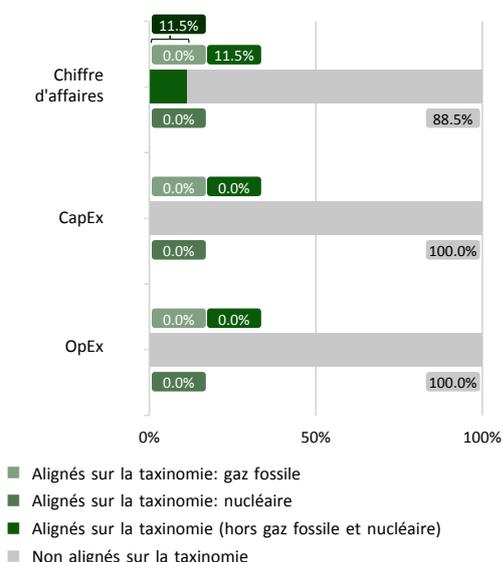
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

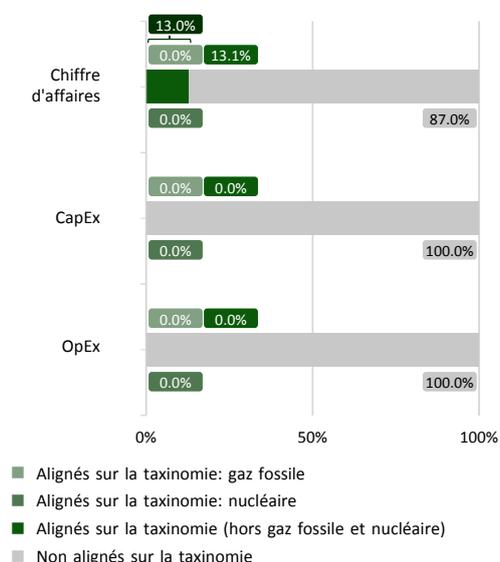
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 88.32% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2022	4.10%
2023	4.10%
2024	11.53%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 33.84% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxinomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 15.96% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 11.68% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

- 1) Les restrictions d'investissement :

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclus les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de prévention (risque ex ante) et de contrôle (risque ex post) sont appliquées afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

le Compartiment n'a investi que 0.2% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 64.3% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place : https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement : FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP PATRIMONIAL - SUSTAINABLE MEDIUM

Identifiant d'entité juridique:
391200GK0ZTJFJLAHJ14

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61.51% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille: score SDG total du portefeuille: +2.0 (voir GSIP pour plus d'explication sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com)
- le compartiment a investi 61.51% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés):

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines:

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance;

Pour les investissements en OPC:

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
E/S Caractéristiques	82.70%	85.60%	97.00%
Investissement Durable	53.20%	55.70%	61.51%
Autres investissement Environnemental	37.00%	39.00%	34.65%
Social	50.00%	13.70%	17.99%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2	2.5	2
Indicateur de durabilité b.	50.70%	55.70%	61.51%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 50% d'investissements durables, c'est-à-dire des investissements visant:

- des sociétés alignées (>2%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique);

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 50% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 61.51% d'investissements durables et 8.87% d'investissement aligné à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 15 : GHG intensity"

- "PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n' a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l'exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	3.55%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	1.17%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	1.15%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	1.01%	Taiwan
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	0.94%	Pays-Bas
DANAHER CORP - REG SHS	Soins de santé	0.85%	Etats-Unis
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	0.83%	Danemark
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	0.80%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	0.79%	France
LINDE PLC NPV -NEW-	Matériaux	0.67%	Etats-Unis
AMUNDI SA	Finances	0.61%	France
KINGSPAN GROUP	Industrie	0.59%	Irlande
KBC GROUPE SA/NV	Finances	0.59%	Belgique
UNITEDHEALTH GROUP INC	Soins de santé	0.58%	Etats-Unis
THERMO FISHER SCIEN SHS	Soins de santé	0.58%	Etats-Unis



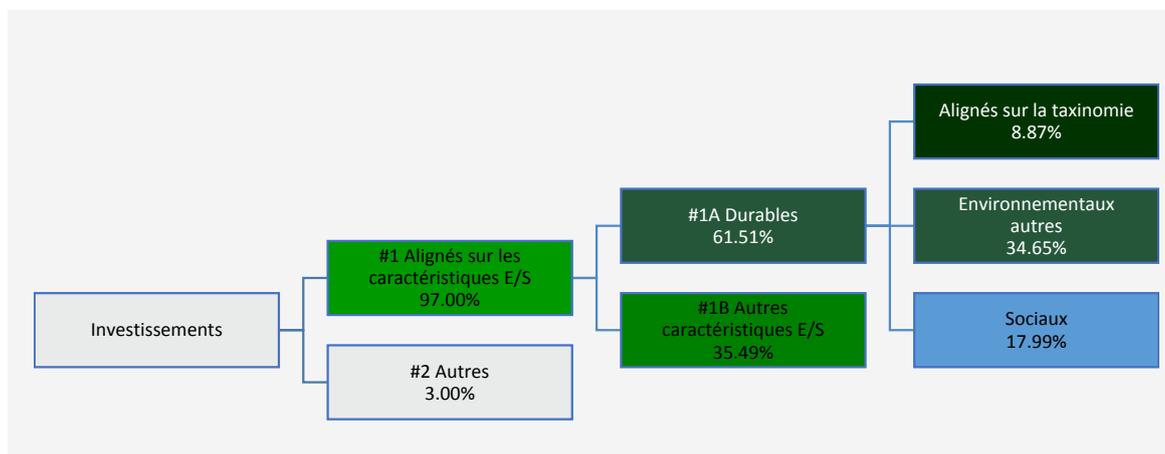
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 97.00% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 34.67% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 17.99% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le compartiment investit dans des OPCVM de type obligataire et de type action, suivant ou non des objectif d'investissement durables. Voici la répartition sectorielle tel que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finances	Finances	13.35%
Immobilier	Immobilier	0.98%
Télécommunications	Télécommunications	3.70%
Énergie	Énergie	0.37%
Industrie	Industrie	15.14%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	24.39%
Consommation non-cyclique	Consommation non-cyclique	6.47%
Soins de santé	Soins de santé	14.42%
Services publics	Services publics	3.76%
Matériaux	Matériaux	5.63%
Consommation cyclique	Consommation cyclique	8.25%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 8.87% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 2%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ¹?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

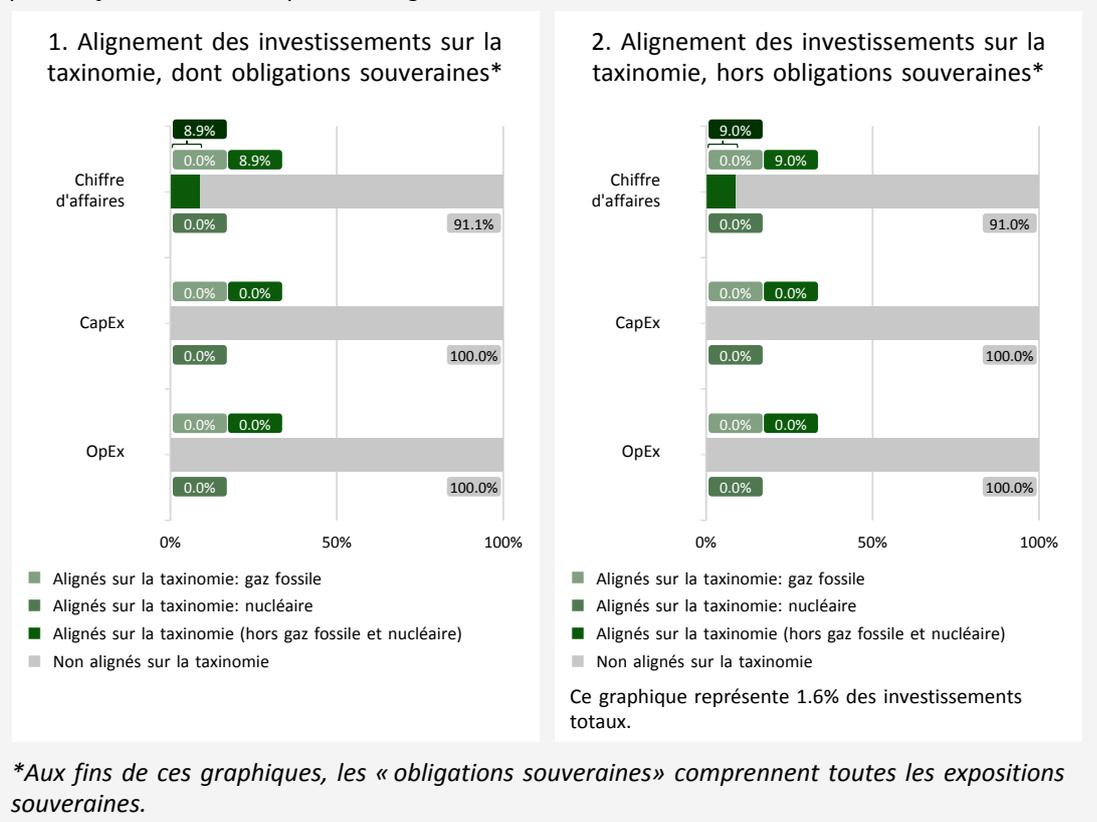
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**
Pas d'application

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2022	3.10%
2023	3.30%
2024	8.87%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 34.65% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxinomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 17.99% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 1.6% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

- 1) Les restrictions d'investissement :

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclus les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de prévention (risque ex ante) et de contrôle (risque ex post) sont appliquées afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

le Compartiment n'a investi que 0.4% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 63.9% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place : https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf

- Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement : FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf (ctfassets.net)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DP PATRIMONIAL - SUSTAINABLE HIGH

Identifiant d'entité juridique:
391200U003G3IGMZ6V38

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61.66% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la Période de Référence (01/04/2023-31/03/2024), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à ne pas financer les sociétés ne respectant pas certains standards internationaux et/ou étant impliquées dans des activités et comportements controversés.
- à promouvoir les meilleures pratiques et les meilleurs efforts en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG) en utilisant une approche best-in-class.
- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

Au niveau du compartiment,

- le compartiment a réalisé une contribution nette positive au niveau de l'ensemble de son portefeuille: score SDG total du portefeuille: +2.0 (voir GSIP pour plus d'explication sur la méthodologie politique-globale-d-investissement-durable.pdf (degroofpetercam.com))
- le compartiment a investi 61.66% dans des entreprises investies présentant une contribution nette positive.

Pour les investissements en lignes directes (en actions ou en obligations de sociétés):

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés jugées non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) (sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées du Gestionnaire (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006839/DPAM_policy_Controversial_activities.pdf);
- Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés faisant face à des controverses ESG de sévérité maximale sur les problématiques environnementales ou sociales (0% d'exposition aux controverses sévères)

Pour les investissements en obligations souveraines:

- Le Compartiment n'a pas été exposé à des émetteurs situés au-delà du 85ème percentile du classement des pays en fonction de leur risque de Gouvernance;

Pour les investissements en OPC:

- Le Compartiment a été exposé à des OPC faisant la promotion, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des compartiments de OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 et/ou des OPC qui, après une analyse par transparence, correspondaient aux standards de Degroof Petercam en terme de promotion environnementale et sociale.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Période de référence	2022	2023	2024
E/S Caractéristiques	79.90%	82.70%	95.73%
Investissement Durable	60.50%	59.50%	61.66%
Autres investissement Environnemental	50.50%	41.00%	33.80%
Social	72.20%	15.70%	21.04%

Période de référence	2022	2023	2024
Indicateur de durabilité a.	2.6	2.8	2
Indicateur de durabilité b.	60.50%	59.50%	61.66%
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité d.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité e.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité f.	Pas d'exposition	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Pour la Période de Référence, le Compartiment aspirait à comporter au moins 50% d'investissements durables, c'est-à-dire des investissements visant:

- des sociétés alignées (>2%) à un des deux premiers objectifs de la taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique);

- au niveau du portefeuille global, un minimum de 50% avec une contribution nette positive sur l'ensemble des ODD.

Pour la Période de Référence, le Compartiment comportait 61.66% d'investissements durables et 6.83% d'investissements alignés à la taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire s'est assuré que les investissements durables du Compartiment durant la Période de Référence ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social par :

Au niveau portefeuille global :

- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après 'PIN') obligatoires énumérées dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 qui permet de réduire les incidences négatives de l'investissement, notamment :

a) en intégrant plusieurs éléments pour éviter et/ou réduire son exposition à des activités ou

b) en contrôlant la contribution moyenne pondérée positive aux Objectifs des Nations Unies et en pénalisant les émetteurs ayant influencé trop négativement cette moyenne en ayant un impact négatif significatif à un ou plusieurs de ces 17 objectifs.

Niveau investissements en OPC sous-jacents :

- Une analyse en transparence permettant d'identifier les émetteurs dans les OPC sous-jacents ayant causé préjudice ou n'étant pas conformes aux standards du Compartiment.
- Via le dialogue et l'engagement

a) OPC du groupe Degroof Petercam : engagement avec les sociétés investies, conformément à la politique d'engagement (Engagement policy) accessible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf.

Les engagements réalisés par le Gestionnaire font également l'objet d'un rapport annuel disponible via le lien https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_report_engagement_activity.pdf

b) OPC gérés par des tiers : engagement avec les gestionnaires sur les positions qui posent des problèmes éventuels : voir Fund Engagement Policy

c) Valeurs individuelles : pas d'exposition à des émetteurs sujets à des controverses sévères

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1: GHG emissions",
- "PIN 2: Carbon footprint",
- "PIN 10: Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14: Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

b) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

c) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 15 : GHG intensity"

- "PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.

2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pour les investissements en direct en actions ou en obligations de sociétés, la première étape d'investissement du Compartiment repose sur un screening normatif, qui englobe la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») qui se fonde sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Ces dernières englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Le Compartiment n' a donc pas été investi sur la Période de Référence dans une entreprise jugée non conforme à ces principes.

Pour les investissements en obligations souveraines en direct: Les principes défendus par les références données sont principalement liés au respect du droit humain et du droit du travail. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur ces questions tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance, etc.

Concernant les investissements en OPC, l'exposition jugée non conforme à ces principes est bien inférieure aux seuils de tolérance définis.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Durant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales et la surveillance des controverses.

• Pour les investissements en émetteurs corporate (actions ou obligations) : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

- "PIN 1 : GHG emissions",
- "PIN 2 : Carbon footprint",
- "PIN 10 : Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises",
- "PIN 14 : Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)".

1) En ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'emprunte carbone.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement.

c) le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales.

d) de même, les indicateurs environnementaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

2) En ce qui concerne les PIN sociales, elles ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

d) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduites de l'OCDE pour les entreprises multinationales ont de facto été exclues de l'univers de l'investissement.

e) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

f) de même, les indicateurs sociaux ont été inclus dans l'analyse du profil ESG des entreprises et impactent leur classement best-in-class.

• Pour les investissements en obligations souveraines : les indicateurs suivants ont été analysés au niveau du portefeuille :

"PIN 15 : GHG intensity"

"PIN 16 : Investee countries subject to social violations"

- 1) Le premier PIN est lié à la problématique environnementale et se concentre sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des pays investis. L'indicateur fait partie intégrante de l'analyse de durabilité des obligations souveraines.
- 2) Le second PIN est lié à la problématique sociale et se concentre sur les questions de violations sociales. L'analyse de durabilité du pays observe plusieurs indicateurs sur cette question tels que le respect des libertés civiles et droits politiques, le respect des droits de l'homme et le niveau de violence au sein du pays, l'engagement vis-à-vis des conventions majeures du droit du travail, la question des égalités de chance et de distribution des richesses, etc.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	4.82%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	2.21%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de communication	1.76%	Etats-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	Technologie de l'information	1.63%	Taiwan
ASML HOLDING NV- BEARER/ REG SHS	Technologie de l'information	1.52%	Pays-Bas
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	Soins de santé	1.33%	Danemark
DANAHER CORP - REG SHS	Soins de santé	1.30%	Etats-Unis
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	1.27%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.22%	France
LINDE PLC NPV -NEW-	Matériaux	1.07%	Etats-Unis
UNITEDHEALTH GROUP INC	Soins de santé	0.97%	Etats-Unis
THERMO FISHER SCIEN SHS	Soins de santé	0.94%	Etats-Unis
KINGSPAN GROUP	Industrie	0.94%	Irlande
KBC GROUPE SA/NV	Finances	0.93%	Belgique
L'OREAL SA	Consommateurs de base	0.92%	France

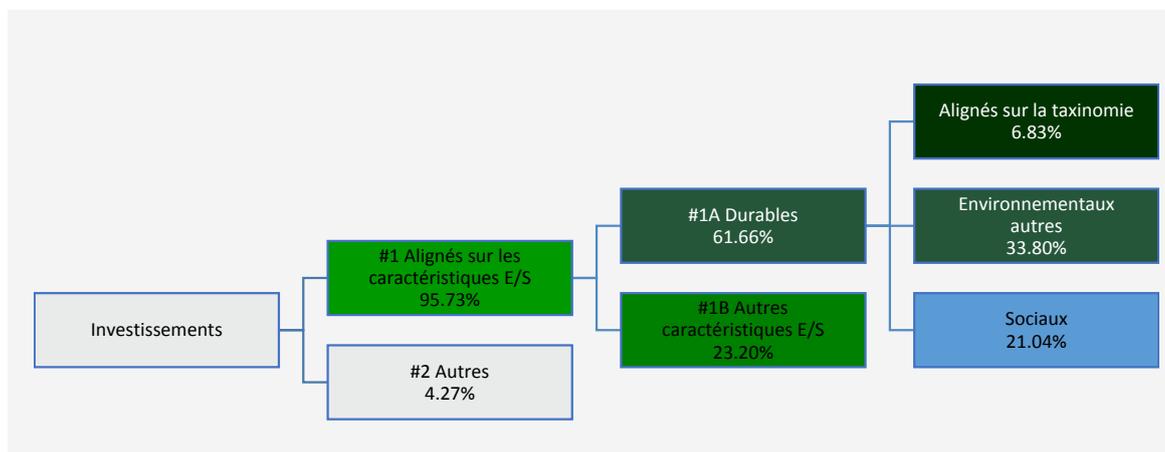


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 95.73% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/ S »).

Le Compartiment a investi 33.8% de ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux et 21.04% ses actifs dans des investissements durables ayant des objectifs sociaux (les deux n'étant pas mutuellement exclusifs).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le compartiment investit dans des OPCVM de type obligataire et de type action, suivant ou non des objectif d'investissement durables. Voici la répartition sectorielle tel que préconisé par l'article 54 du présent règlement.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finances	Finances	13.55%
Immobilier	Immobilier	0.96%
Télécommunications	Télécommunications	3.79%
Énergie	Énergie	0.34%
Industrie	Industrie	14.74%
Technologie de l'information	Technologie de l'information	24.41%
Consommation non-cyclique	Consommation non-cyclique	6.61%
Soins de santé	Soins de santé	14.72%
Services publics	Services publics	7.05%
Matériaux	Matériaux	5.65%
Consommation cyclique	Consommation cyclique	8.17%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE (désignés dans le tableau comme "alignés sur la Taxonomie de l'UE") consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique ("Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE").

La méthodologie du Gestionnaire pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de Référence, le Compartiment est aligné pour 6.83% aux deux premiers objectifs de la Taxonomie (objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique), soit supérieur à son engagement d'un objectif minimum de 2%.

A ce jour, la Taxonomie de l'UE ne prévoit pas une méthodologie pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie de l'UE. Ces obligations ne sont donc pas couvertes par la Taxonomie de l'UE ou ses critères d'éligibilité et de sélection technique.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ¹?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

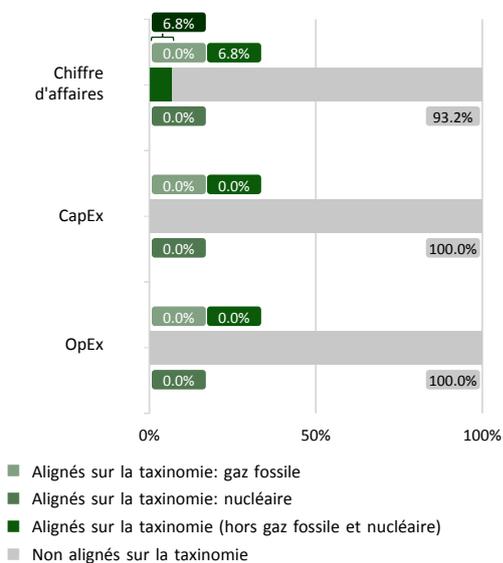
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

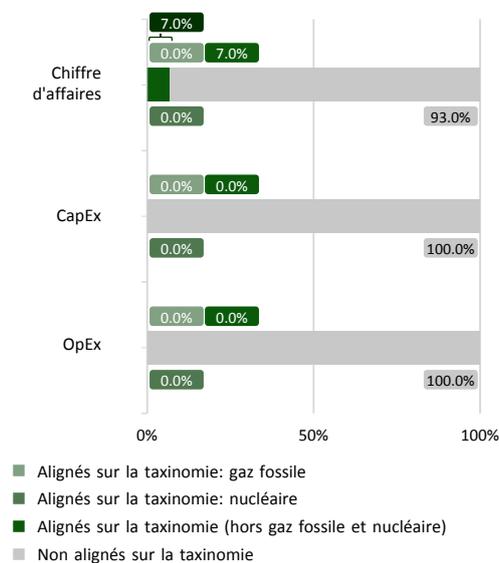
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 97.62% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Période de référence	Investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2023	2.51%
2024	6.83%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur base de l'approche décrite ci-dessous, le Compartiment a investi 33.8% de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE. Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables Environnementaux (6,7,9,11,12,13,14,15).

Seuls deux des six objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE sont actuellement couverts par le cadre réglementaire des Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE qui déterminent l'alignement sur la Taxinomie de l'UE (adaptation et atténuation du changement climatique). Des critères similaires pour les quatre autres objectifs environnementaux doivent encore être élaborés.

Entre-temps, le Gestionnaire souhaite continuer à réaliser des investissements durables qui contribuent aux objectifs environnementaux qui ne sont pas couverts par les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE actuels. À cette fin, le Gestionnaire a adopté et défini une approche spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables sur base de la contribution nette positive des émetteurs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

Le Gestionnaire réexaminera et réévaluera ce cadre lorsque les Critères de sélection technique de la Taxinomie de l'UE auront été mis en œuvre pour les quatre autres objectifs environnementaux définis par la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment a investi 21.04% de son portefeuille dans des investissements durables sur le plan social sur la Période de Référence.

Ce pourcentage est déterminé en faisant la somme net pondérée des Objectifs de développement durables sociaux (1,2,3,4,5,8,10,16,17).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Par ailleurs, sont également inclus dans la catégorie (#2 Other) les émetteurs, qui après les screenings ESG, font partie de la catégorie non-ESG.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 2.38% d'espèces. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Sur la période de référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

- 1) Les restrictions d'investissement :

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les restrictions d'investissement contraignantes se sont appliquées aux sociétés non-conformes aux principes des normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous, aux sociétés impliquées dans des activités controversées, et aux sociétés impliquées dans des controverses ESG de sévérité maximale :

- Conformité du portefeuille avec les normes mondiales (Global Standards) décrites ci-dessous: Le Compartiment n'a pas investi dans les sociétés non conformes aux 10 principes du Pacte Mondial et les Principes Directeurs des Nations Unies
- Exclusion des sociétés impliquées dans des activités controversées : Exclusion des sociétés dont l'activité a consisté en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, de munitions et blindages à l'uranium appauvri, d'armes chimiques ou biologiques. Le Compartiment a également exclus les sociétés qui ont eu une exposition matérielle à la production ou la distribution de tabac ou de matières premières et d'équipements nécessaires à la production de tabac, à l'extraction de charbon thermique.
- L'exposition du portefeuille à des controverses ESG de sévérité maximale : Les émetteurs faisant face à des controverses de sévérité maximale n'ont pas été éligibles à l'investissement. La sévérité de la controverse a été évaluée par une agence de notation extra-financière.

Les listes d'exclusions reprenant les trois types de restrictions ci-dessus sont mises à jour tous les mois et des mécanismes de prévention (risque ex ante) et de contrôle (risque ex post) sont appliquées afin de s'assurer de la prise en compte des listes d'exclusion.

2) Exposition limitée aux faibles score ESG :

Le Compartiment n'a investi que 0.4% dans des sociétés ou émetteurs faisant preuve d'une intégration ESG faible (qualifiés de « non-ESG ») respectant ainsi le maximum 10% visé en début de période.

3) Exposition aux meilleurs scores ESG :

Ensuite le compartiment s'est fixé des règles en terme de proportions minimales d'instruments faisant une intégration ESG Best-In-Class (qualifiés de « ESG »), c'est-à-dire classés comme meilleurs élèves dans leur secteur sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Cette proportion est de 65% étant donc supérieure à la proportion minimale de 33,5% des actifs que le Compartiment s'était engagé à respecter.

4) Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC sous-jacents

Engagement du dialogue avec les gestionnaires des OPC concernant les expositions. En ce qui concerne les fonds OPC du groupe, les engagements sont gérés et monitorés. Voici le lien qui décrit la politique d'engagement en place : https://res.cloudinary.com/degroof-petercam-asset-management/image/upload/v1614006835/DPAM_policy_engagement.pdf. Pour les fonds externes, veuillez trouver ci-dessous le détail de la politique d'engagement : [FundEngagementPolicy_ENG_v1.0_2022.pdf \(ctfassets.net\)](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'application

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.